

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2023



**SERVICE PUBLIC DE L'EAU
AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX**

6 Allée du Bois de Boulogne,
40100 Dax
Tél : 05 58 90 97 97



Service public de l'eau
du **GRAND DAX**

eau.grand-dax.fr

PRÉAMBULE

Conformément aux prescriptions du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public doit répondre à plusieurs attentes :

" Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers." (art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- **à destination des usagers :**

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté (disponible en ligne sur le site internet du Grand Dax).

- **pour plus de transparence :**

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Depuis 2003, le rapport annuel est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative de Monsieur Le Président.

Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

- **pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur :**

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT, l'arrêté du 02 mai 2007 ainsi que l'arrêté du 02 décembre 2013 fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent à minima figurer dans le rapport, et qui peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux seront actualisés.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007, et en accord avec la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, le rapport sera réalisé en examinant trois axes :

1. La qualité du service à l'utilisateur,

2. La gestion financière et patrimoniale,

3. Les performances environnementales du service.

SOMMAIRE

1-PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

- 1.1 L'alimentation en eau potable de la régie du Grand Dax
- 1.2 La collecte et le traitement des eaux usées de la régie des eaux du Grand Dax
- 1.3 La régie des eaux et de l'assainissement du Grand Dax
 - 1.3.1 Gestion des branchements particuliers
 - 1.3.2 Services à l'utilisateur
- 1.4 Le prix de l'eau

2-LE SERVICE D'EAU POTABLE

- 2.1 Qualité du service à l'utilisateur
 - 2.1.1 Détails des volumes vendus et de leurs utilisations
 - 2.1.2 Contrôle et qualité de l'eau distribuée
- 2.2 Gestion financière et patrimoniale
 - 2.2.1 Gestion des outils de production en eau potable
 - 2.2.2 Gestion du réseau de distribution
 - 2.2.3 Gestion financière du service
- 2.3 Performances environnementales
 - 2.3.1 Gestion du réseau
 - 2.3.2 Gestion de la ressource

3-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 3.1 Qualité du service à l'utilisateur
 - 3.1.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées
 - 3.1.2 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
- 3.2 Gestion financière et patrimoniale
 - 3.2.1 Gestion du réseau d'assainissement
 - 3.2.2 Gestion de la station d'épuration de Seyresse
 - 3.2.3. Gestion de la station d'épuration de Tercis-les-Bains
 - 3.2.4 Gestion de la station d'épuration de Dax
 - 3.2.5 Gestion financière du service assainissement
- 3.3 Performances environnementales

4-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- 4.1 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- 4.2 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Synthèse des indicateurs techniques et financiers obligatoires

1- PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

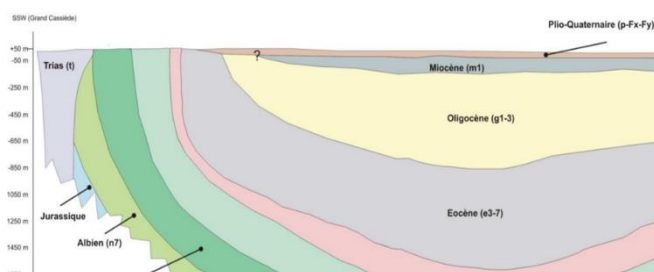
1.1 L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA RÉGIE DU GRAND DAX

En 2023, la régie des eaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax (O de l'Agglo) exerce la compétence Eau Potable en régie directe sur les communes de Dax, Narpousse, Oeyreluy, Tercis-les-Bains et Seyresse, de la production jusqu'à la facturation à l'utilisateur.

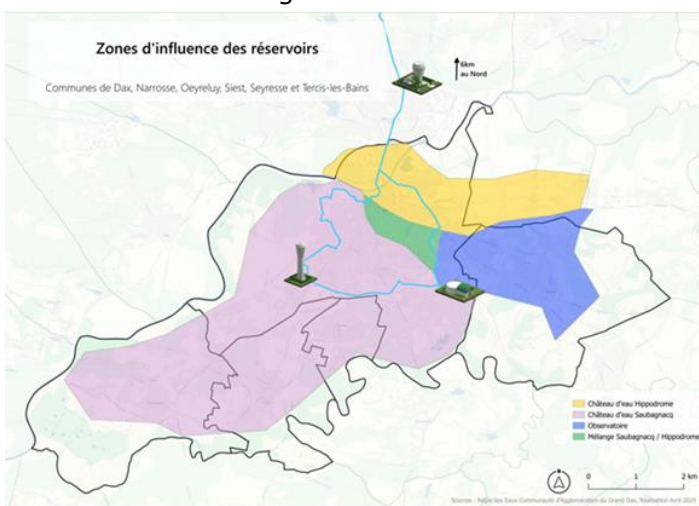
La collectivité dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de puiser dans ses ressources naturelles à proximité. Si pendant des siècles les usagers s'alimentaient en eau potable par des eaux superficielles comme celle de l'Adour, les préoccupations d'hygiène publique ont conduit la collectivité à puiser dans les ressources profondes pour assurer une eau potable de qualité.

Ainsi, le sous-sol dispose de différentes nappes alimentant la collectivité en eau :

- La nappe d'accompagnement de l'Adour, où se situe une partie du champ captant de Saubagnacq, à l'ouest de la ville de Dax,
- Les nappes du Miocène,
- La nappe de l'Oligocène/ Eocène.



Les eaux sont puisées dans les ressources naturelles souterraines puis stockées dans les trois **réservoirs** de la régie des eaux :

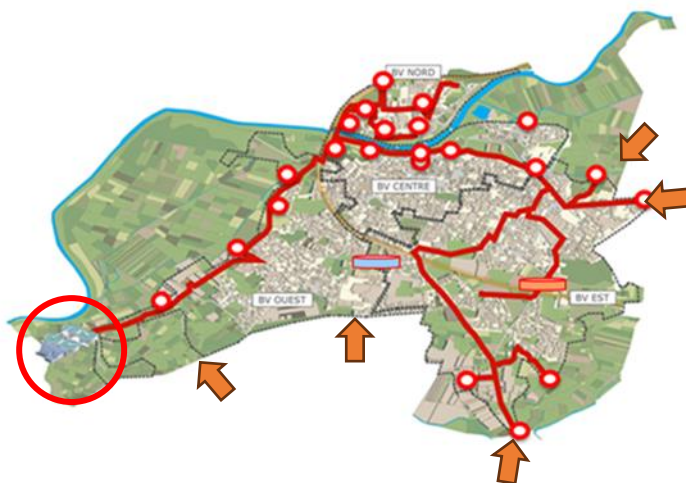


- Le château d'eau de Saubagnacq (1 000 m³), à l'ouest de la ville.
- Le château d'eau de l'Hippodrome (1 500 m³), route de Castets, à 6 km au nord de Dax.
- Le réservoir semi-enterré de l'observatoire (2 500 m³), au sud-est de Dax.

Bien qu'issues de ressources naturelles de qualité, ces eaux peuvent être amenées à être traitées afin de répondre aux exigences de potabilité. Lorsque cela est nécessaire, les eaux sont déferrisées afin d'assurer un confort de consommation à l'utilisateur (ressource de l'Hippodrome). Elles sont ensuite désinfectées et distribuées aux 18 000 abonnés (pour environ 28 000 habitants) desservis par 206 km de réseaux.

1.2 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RÉGIE DES EAUX DU GRAND DAX

Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, la ville de Dax collecte les eaux usées de ses habitants. Depuis plusieurs années, les communes limitrophes, membres aujourd'hui de la régie, sont également raccordées à ce système de collecte et de traitement.



Ce réseau de 199 km collecte les eaux usées domestiques de la régie CAGD et reprend également les eaux usées de communes hors régie : Saint-Pandelon, Bénesse-lès-Dax, Yzosse et Candresse. Elles sont ensuite transférées vers la station d'épuration de DAX (via un collecteur général équipé de postes de pompage, en points blancs sur la carte).

Mise en service en 2005, cette usine répond à l'ensemble des exigences de la réglementation et permet de proposer des prestations extérieures comme la réception et le traitement des matières de vidange ou produits de curage des réseaux.

Les eaux usées de Seyresse sont orientées vers la station d'épuration de la commune, avec rejet traité au Luy. Cet ouvrage, vieillissant, a définitivement été remplacé en 2023 par un poste de refoulement et a été raccordé au système d'assainissement de Dax.

Les eaux usées de Tercis-les-Bains (hors quartier de l'Aiguille) sont orientées vers la station d'épuration de la commune, avec rejet traité au Luy. Cet ouvrage rétrocédé du SYDEC à la régie de la CAGD en 2023, est en cours de diagnostic interne.

1.3 LA RÉGIE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU GRAND DAX

La régie des eaux et de l'assainissement est composée de 66 agents exerçant leurs compétences dans les domaines suivants :

- Eau potable : protection et exploitation des ressources naturelles, production et distribution d'eau potable.
- Assainissement : collecte, transfert, traitement des eaux usées et gestion de l'assainissement non collectif.

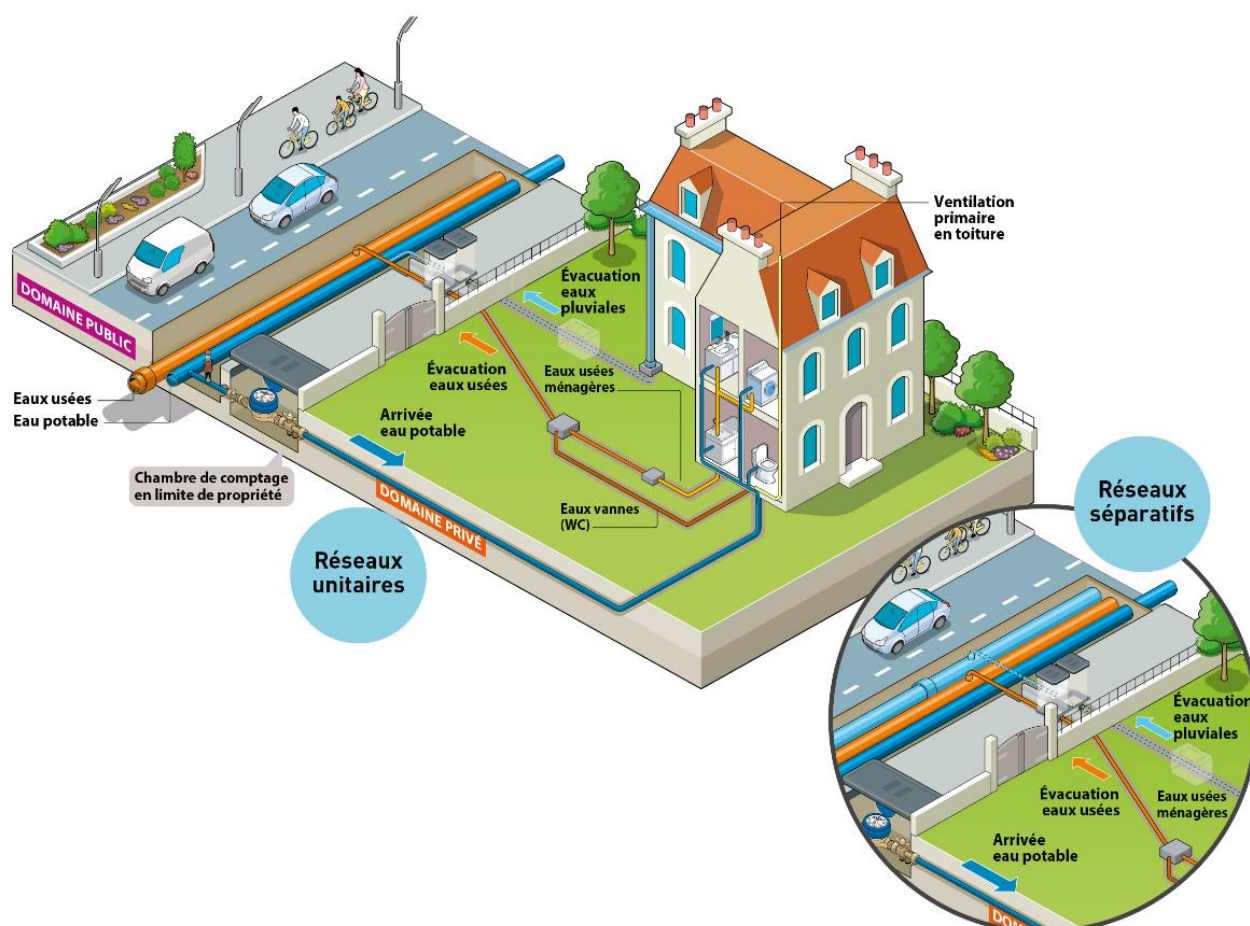
Dans le cadre du partage de certains métiers et savoir-faire, d'autres activités sont intégrées au sein du service public de l'eau du Grand Dax : Pluvial, GEMAPI, Eau et Boue Thermales.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et conformément aux exigences de la loi NOTRE, les compétences Assainissement et Eau Potable ont été transférées à la communauté d'agglomération du Grand Dax. Les rapports annuels sont donc produits et édités par cette collectivité depuis l'exercice 2020 et uniquement pour les périmètres de la régie du Grand Dax (Dax et Seyresse, puis Narrosse, Tercis-les-Bains et Oeyreluy depuis l'année 2023). Les autres communes du Grand Dax ont fait le choix, en 2019, d'exercer ces deux compétences auprès de syndicats

intercommunaux (SYDEC, EMMA ou Eschourdes). Ces syndicats ont la charge de produire leur rapport annuel sur leur territoire de compétence.

1.3.1. GESTION DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements sont constitués des parties publiques du réseau reliant les canalisations aux installations privées des abonnés. La plaquette « Votre maison est-elle bien raccordée au réseau ? », disponible sur le site internet de la régie des eaux du Grand Dax, permet de rappeler le contexte règlementaire des branchements d'eau potable et d'assainissement.



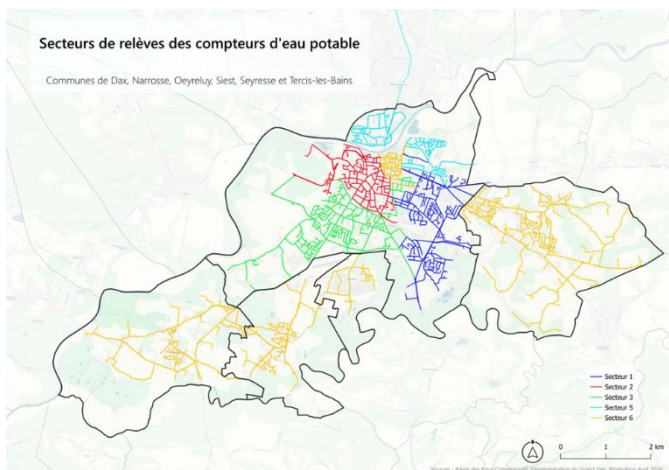
EAU POTABLE

Pour l'eau potable, le compteur délimite, en principe, la partie publique de la partie privée. Le Grand Dax est propriétaire des compteurs. Leur protection et leur entretien courant relèvent de la responsabilité de l'abonné. La part fixe du prix de l'eau potable (abonnement) correspond, en partie, aux charges fixes d'exploitation du réseau et intègre la location du compteur.

La régie des eaux de la CAGD effectue la relève des compteurs

- tous les ans pour les usagers domestiques,
- tous les 2 mois pour les usagers non domestiques ou vente en gros (collectivités).

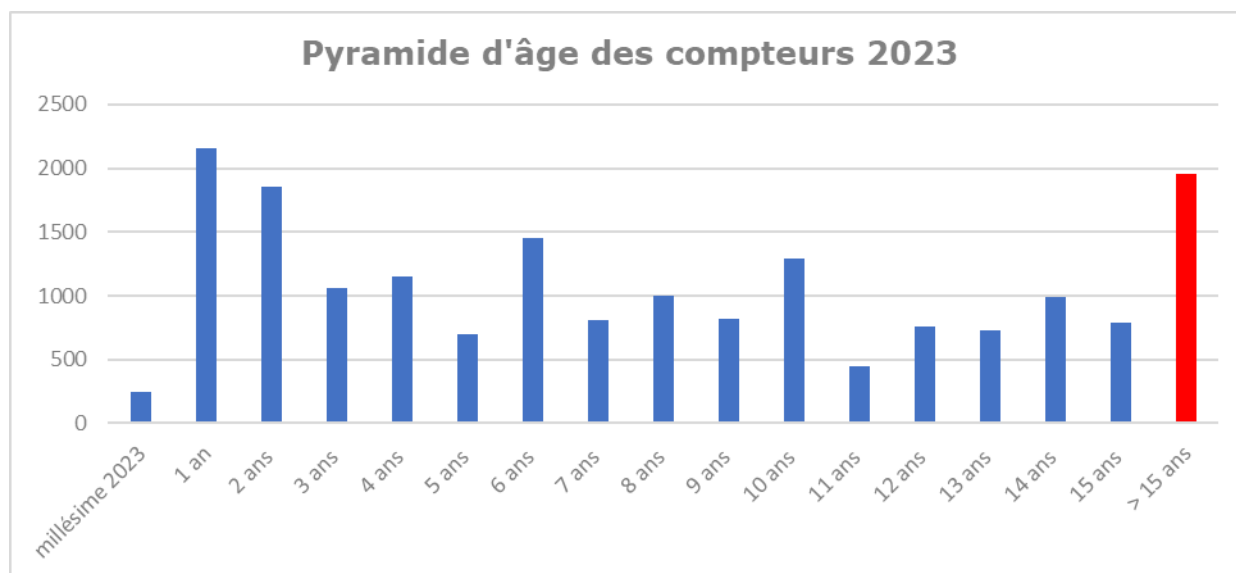
En 2023, un système de relève à distance est en cours de déploiement (radio-relève et télé-relève). Il permettra d'améliorer le rapport à l'utilisateur dès 2025 : fermeture, alerte, infos, ...



En 2023, L'O de l'Agglo dénombre **18 274 abonnés Eau Potable**, dont :

- 14 462 abonnés de Dax
- 1 787 abonnés de Narrosse
- 715 abonnés de Tercis les Bains,
- 661 abonnés de Oeyreluy
- 478 abonnés de Seyresse.
- 152 abonnés de Saint-Paul-les-Dax
- 18 abonnés à Yzosse

La pyramide d'âge des compteurs est la suivante :



L'arrêté du 06 mars 2007 oriente les exploitants d'eau potable vers un renouvellement obligatoire des compteurs individuels tous les 15 ans. La régie des eaux doit donc renouveler, en moyenne, environ 1000 à 1200 compteurs chaque année.

A ce jour 89 % du parc est conforme.

En 2023, avec l'intégration de trois nouvelles communes, l'O de l'Agglo augmente son nombre d'abonnés de 20%. Une réflexion générale a donc été menée pour aboutir à la mise en place d'une télérelève courant 2024. En prévision de la pose de compteurs nouvelle génération, le renouvellement 2023 a donc été volontairement bas, dans l'attente d'un programme et d'un nouveau fournisseur.

ASSAINISSEMENT

Pour l'assainissement, la boîte de branchement délimite la partie publique de la partie privée. Sur le même principe que les installations d'eau potable, le Grand Dax est propriétaire de la partie publique des branchements dont elle assure l'entretien. La part fixe du prix de l'assainissement correspond en partie aux charges d'exploitation du réseau.

1.3.2 SERVICES À L'USAGER

Le service des eaux propose un éventail de services à l'utilisateur :

Ouverture d'un nouveau branchement	Ouverture d'un nouveau branchement : <ul style="list-style-type: none"> • sous 6 jours, si branchement existant (délai respecté à 100 %) • sous 6 semaines si besoin de création du branchement. 	
Accueil et Facturation	Adresse : 6, allée du Bois de Boulogne – 40100 DAX Téléphone : 05.58.90.97.97 Mail : contact-eau@grand-dax.fr	
Information sur la qualité de l'eau	Affichée en vitrine au siège de la régie des eaux. Également disponible sur demande Envoyée aux abonnés avec leur facture d'eau.	
Alerte à la surconsommation	Le service des eaux informe les usagers, par courrier, SMS ou mail, de toute éventuelle consommation jugée anormale au regard des consommations précédentes. En 2023, le service a émis 606 alertes « Forte Consommation », dont 87 ont fait l'objet d'une demande de dégrèvement (retour favorable à 44%).	
Difficulté de paiement	Elaboration d'un échéancier de paiement. Mise en relation avec les partenaires sociaux. La régie des eaux tient à disposition des usagers toutes les informations nécessaires.	
Mensualisation	Depuis 2013, il est possible de mensualiser les paiements des factures d'eau en faisant la demande auprès des services de la régie. En 2023, 41 % des usagers sont mensualisés	
Informations sur les coupures d'eau	La régie des eaux informe les usagers d'une éventuelle coupure d'eau dans les meilleurs délais lorsque les conditions le permettent. Il arrive qu'en fonction de l'urgence, les interruptions de services ne permettent pas de bénéficier d'une information préalable. Taux des interventions non programmées en 2023 : 0,32 ‰ (6 interventions de service non programmées)	
Réclamations	Eau Potable	Assainissement
	2,7 ‰ (54 réclamations)	0,3 ‰ (6 réclamations)

En eau potable, le taux de réclamation double en 2023 en raison d'un nouveau système de référencement interne au service. La majorité des réclamations porte sur le souci très ponctuel d'eau trouble. Il s'agit du décollement du biofilm ferreux présent naturellement dans les canalisations et pouvant se retrouver en suspension dans l'eau lors de surpression (essai incendie, purge, casse, nettoyage des réservoirs). Une déferrisation installée à l'Hippodrome et des campagnes de purges permettent de réduire ce désagrément.

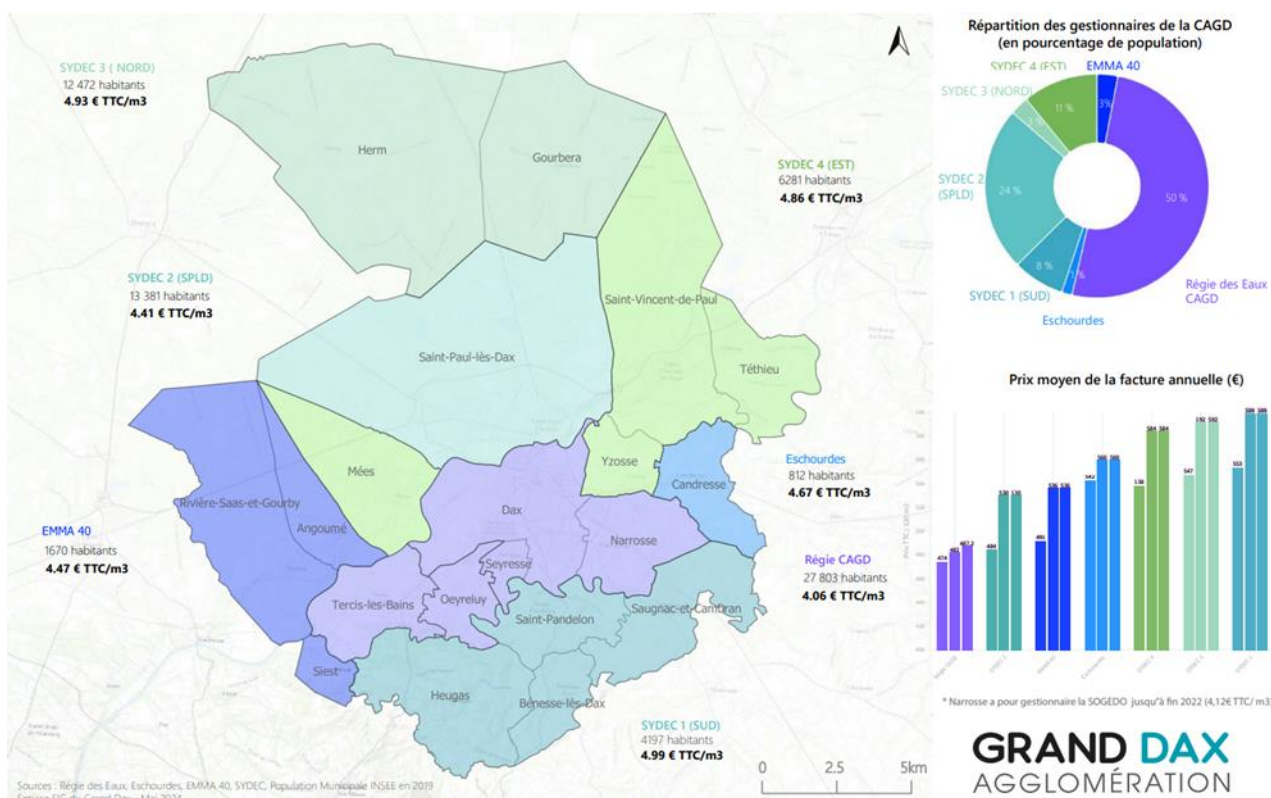
1.4 PRIX DE L'EAU

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement au Grand Dax au 1^{er} janvier 2020, le Conseil d'Agglomération a souhaité, définir une politique tarifaire lisible, homogène et équitable pour les communes en régie directe, conformément aux exigences de la Loi Notre de 2015.

Ainsi, si une tranche gratuite est maintenue pour les premières consommations dites « essentielles » (de 0 à 20 m³), le prix du mètre cube reste constant et unique quelle que soit la consommation ou la commune de résidence des usagers.

Début 2024, la hausse des coûts de l'énergie déjà observée en 2022 et 2023 impacte lourdement les dépenses de fonctionnement. La communauté d'agglomération du Grand Dax décide alors de laisser passer les incertitudes en cours pour lisser ensuite les augmentations les plus durables sur plusieurs années, une fois les recettes (intégration de trois nouvelles communes en 2023 : Narrosse, Tercis-les-Bains, Oeyreluy) et les dépenses (inflation/prix) mieux stabilisées. Dans ces temps particuliers, la régie du Grand Dax a donc décidé d'augmenter le prix de l'eau de seulement 1,2 % (soit 4 % sur la part Eau Potable et 0% sur la part Assainissement), entraînant une diminution de l'autofinancement et une sollicitation de l'emprunt, aujourd'hui très faible (cf. Gestion Financière).

En 2024, les tarifs de la régie des eaux du Grand Dax restent les plus compétitifs sur le territoire du Grand Dax.



L'indicateur obligatoire définit le prix de l'eau pour un volume de 120 m³ afin de lisser les effets des parts fixes (abonnement) et variables (prix au mètre cube) et pouvoir comparer les tarifs des collectivités sur un même territoire.

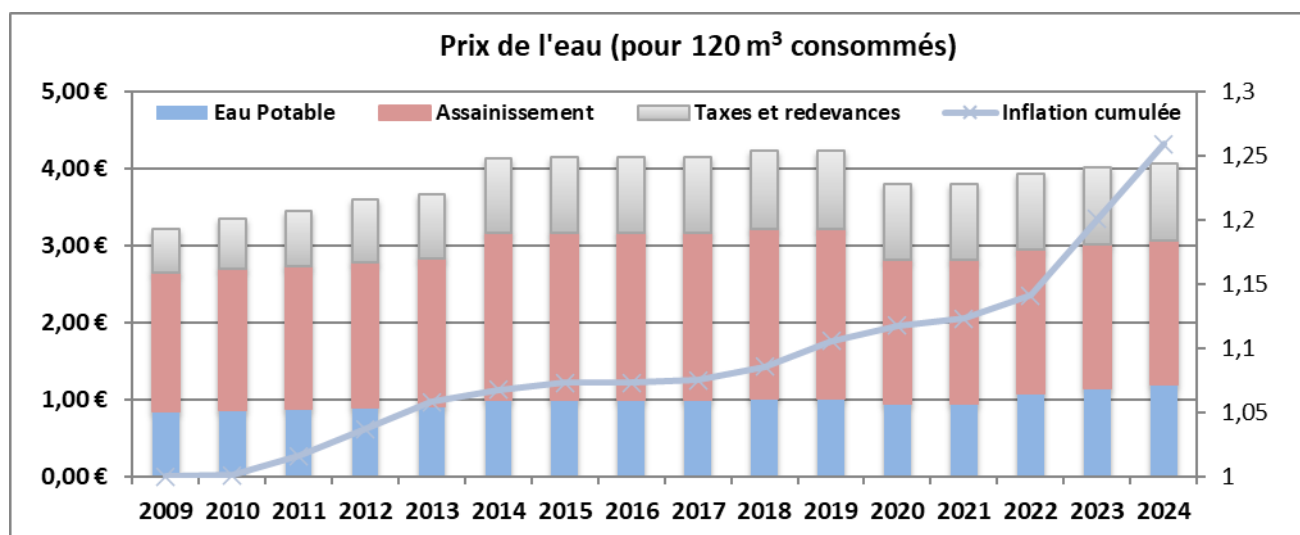
Prix de l'eau pour une facture de 120 m³			2022	2023	2024	
EAU POTABLE	Abonnement annuel		35,00 €	37,10 €	38,58 €	
	Prix unitaire du m³	De 0 à 20 m ³	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		> 20 m ³	0,95 €	1,01 €	1,05 €	
	Taxes et redevances	Prélèvement de la ressource	0,115 €	0,115 €	0,115 €	
		Lutte contre la pollution	0,33 €	0,33 €	0,33 €	
		TVA (5,5%)	0,08 €	0,08 €	0,09 €	
	Prix unitaire HORS TAXES (en €/m³)			1,08 €	1,15 €	1,20 €
Prix unitaire T.T.C. (en €/m³)			1,61 €	1,69 €	1,74 €	
ASSAINISSEMENT	Abonnement annuel		84,00 €	84,00 €	84,00 €	
	Prix unitaire du m³	De 0 à 20 m ³	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		> 20 m ³	1,40 €	1,40 €	1,40 €	
	Taxes et redevances	Modernisation des réseaux	0,25 €	0,25 €	0,25 €	
		TVA (10 %)	0,21 €	0,21 €	0,21 €	
	Prix unitaire HORS TAXES (en €/m³)			1,87 €	1,87 €	1,87 €
	Prix unitaire T.T.C. (en €/m³)			2,33 €	2,33 €	2,33 €
PRIX TOTAL HORS TAXE (en €/m³)			2,95 €	3,02 €	3,07 €	
Prix TOTAL T.T.C. (en €/m³)			3,95 €	4,02 €	4,07 €	
<i>Augmentation annuelle</i>			<i>0 %</i>	<i>1,77 %</i>	<i>1,2 %</i>	

En 2020, le changement du mode de calcul (fin de la tarification progressive), provoque une baisse du tarif de 7%, avec un tarif à 3,95 €TTC/m³ pour 120 m³.

En 2021 et 2022, les tarifs sont maintenus, et sont les plus bas observés depuis 2013. Pour information, le tarif moyen est de 4,57 €TTC/m³ en Nouvelle Aquitaine au 1^{er} janvier 2021.

En 2023, une augmentation des tarifs de +1,77% dans un contexte particulier (inflation 2022 à +5,2%) permet néanmoins d'afficher un des tarifs les plus attractifs du territoire.

En 2024, une augmentation des tarifs de +1,2% dans un contexte particulier (inflation 2023 à +4,9%) permet toujours d'afficher un des tarifs les plus attractifs du territoire.



2 - LE SERVICE D'EAU POTABLE

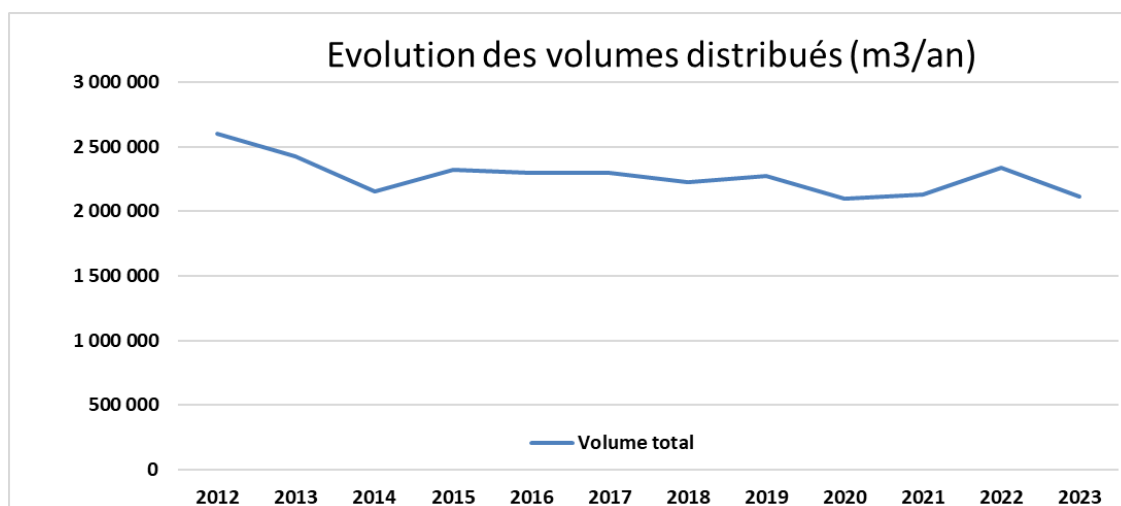
Les cinq communes de la régie du Grand Dax sont interconnectées sur le même réseau de distribution d'eau potable. Les différents transferts observés en 2020 (Dax, Seyresse) et 2023 (Narrosse, Tercis-les-Bains, Oeyreluy) n'ont donc pas eu d'impact sur la qualité des eaux distribuées, issues des mêmes forages de production et du même réseau de distribution. Les enjeux sur les indicateurs de service (qualité de l'eau, production) restent donc dans la continuité de ceux présentés jusqu'ici.

2.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

2.1.1 DÉTAILS DES VOLUMES VENDUS ET DE LEURS UTILISATIONS

En 2023, le service des eaux de la CAGD a vendu 2 117 352 m³ d'eau, ainsi répartis :

Volumes vendus ...	Valeurs (m ³)	Variation annuelle*
Abonnés domestiques	1 451 808	-5 %
Abonnés non domestiques (Activités économiques, etc...)	498 063	+81 %
Export (Vente aux collectivités extérieures)	1671	-68 %
TOTAL	2 117 352	-9 %



En 2020, le confinement a nettement impacté les consommations d'eau potable, avec une baisse générale de -7,7%. Après un retour à la normale observé en 2022 (+10%), le service enregistre en 2023 une nouvelle baisse significative de -9% sur les volumes distribués.

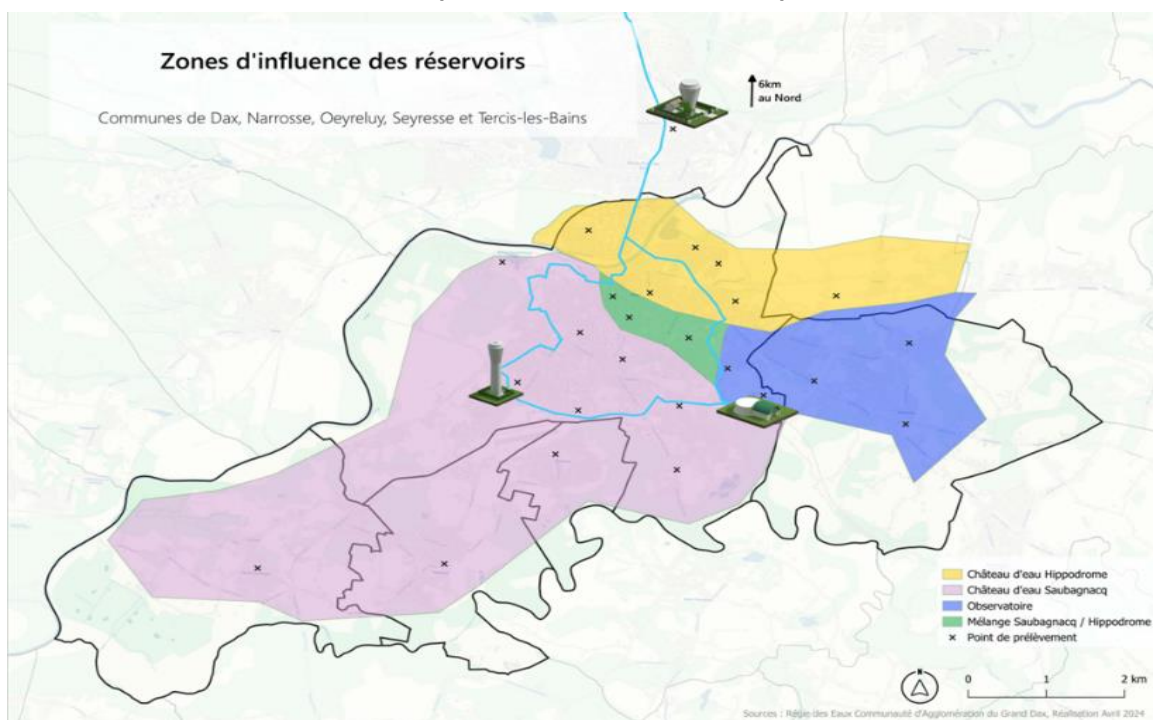
Cette baisse des volumes distribués peut partiellement s'expliquer par le transfert des trois communes en 2023. Les fuites de leurs réseaux communaux étaient jusqu'ici identifiées comme des volumes comptés (par les compteurs communaux de vente en gros). Avec le transfert à la CAGD, les points de comptage ne sont plus les 3 communes mais les 3 000 abonnés, et les fuites de ces trois réseaux communaux sont ainsi des volumes perdus et non comptés par la régie CAGD.

2.1.2 CONTRÔLE ET QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau potable distribuée par le Service Public de l'Eau du Grand-Dax provient de deux champs captants. Compte tenu des caractéristiques hydrauliques du réseau, ces eaux d'origines différentes ne se mélangent que très peu lors de la distribution (zone verte ci-dessous).

On note, depuis quelques années, que le front de partage des zones d'influence de l'Hippodrome (zone jaune) et de Saubagnacq (zone rose) se déplace sensiblement vers le sud de la ville :

- Une eau de minéralisation moyenne en provenance de **4 forages de l'Hippodrome** (F1H, F2H, F3H et F4H) qui alimente Le Sablar, le centre et l'est de Dax (zone jaune).
- Une eau de minéralisation moyennement accentuée issues de **3 forages de Saubagnacq** (F2S, P3S et F5S) qui alimente Seyresse, Tercis-les-Bains, Oeyreluy, Narrosse et l'ouest de Dax (zones rose et zone bleue).



Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des eaux issues des deux sites de production en 2023 :

Paramètres	Hippodrome	Saubagnacq
Température en °C	16.5	17.4
pH	7.71	7.52
Conductivité à 25 °C	262	379
Chlore total mg/L	0.42	0.30
Chlore libre mg/L	0.36	0.24
Turbidité NTU	<0.5	<0.5
Bicarbonates mg/L	140	180
TAC °F	11.9	15.4
TH ° F	10.8	16.7
Calcium mg/L	38.1	59.6
Chlorures mg/L	15.3	18.0
Magnésium mg/L	3.05	4.40
Potassium mg/L	1.70	2.40
Sodium mg/L	12.3	12.6
Sulfates mg/L	0.56	16.5
Ammonium mg/L	0.07	0.04
Nitrates mg/L	0.51	5.05
Nitrites mg/L	<0.01	<0,01

SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE

En 2023, comme les années précédentes, l'Agence Régionale de Santé a exercé, en application de la réglementation, le contrôle des eaux produites et distribuées par la régie du Grand Dax. Elle a fait procéder par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes à :

- 33 contrôles sur l'eau issue du champ captant de l'Hippodrome : 2 forages (F1H et F3H), 6 départs de distribution et 25 points sur le réseau,
- 55 contrôles sur l'eau issue du champ captant de Saubagnacq : 2 forages (F2S et P3S), 12 départs de distribution et 41 points sur le réseau.

Le bilan annuel de l'ARS ne tient pas compte des analyses faites sur les ouvrages de production et seuls les résultats aux départs de la distribution et sur le réseau font l'objet de commentaires. Ils sont exprimés dans le tableau suivant pour l'année 2023 :

Bactériologie HIPPODROME			
Production		Réseau	
Nombre de prélèvements	Conformité	Nombre de prélèvements	Conformité
6	100 %	25	100 %

Bactériologie SAUBAGNACQ			
Production		Réseau	
Nombre de prélèvements	Conformité	Nombre de prélèvements	Conformité
12	100 %	41	100 %

Sur le plan bactériologique, l'année 2023 est dans la continuité des années précédentes avec **un taux de conformité de 100 %** sur le secteur de Saubagnacq et sur le secteur de l'Hippodrome.

Physico-chimie HIPPODROME					
Production			Réseau		
Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité	Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité
6	0	0	25	2 Température >25°C	0

Physico-chimie SAUBAGNACQ					
Production			Réseau		
Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité	Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité
12	0	0	41	5 Température >25°C	0

Sur le plan physico-chimique, il est noté une amélioration des eaux distribuées. En effet, il est rappelé qu'une partie des eaux du champ captant de Saubagnacq est issue d'horizons peu profonds parfois vulnérables aux pollutions de surface. Ainsi, il a pu être retrouvé dans ces nappes superficielles des traces de pesticides et notamment de certains herbicides (famille des chloroacétamides) depuis qu'ils sont recherchés (2014).

Le Service Public de l'Eau du Grand-Dax met en distribution des eaux dont la teneur est inférieure à 0,1 µg/L, valeur limite autorisée. Dans ces conditions, aucune non-conformité en **ESA Métolachlore** n'a été identifiée en 2023.

De plus, on peut signaler quelques températures de l'eau distribuée supérieures à 25.0°C sur les périodes de fortes chaleurs des mois de juillet et août (phénomène certainement lié à des réseaux intérieurs non protégés).

CONTRÔLES INTERNES

En complément du contrôle sanitaire exercé par l'administration et l'ARS, l'exploitant doit effectuer une surveillance sanitaire de sa distribution d'eau potable. Dans ce contexte, le Service Public de l'Eau du Grand-Dax fait intervenir son laboratoire interne pour contrôler la qualité de l'eau produite et distribuée. Des **seuils d'alerte** quelquefois très bas ont été mis en place au sein du document technique DT/11/039-EP afin de prévenir les éventuels écarts de qualité. Ils permettent principalement d'anticiper la gestion des forages ou les interventions d'exploitation.

Ainsi, le laboratoire a réalisé en 2023 au niveau de l'autocontrôle bactériologique :

	Nbre Analyses internes en 2023	< Seuil interne d'alerte
Forages	41	41 (100%)
Réservoirs de distribution	185	174 (94,1%)
Réseau de Dax, Seyresse Narrosse, Yzosse, Tercis et Oeyreluy	228	222 (97,4%)
TOTAL	454	437 (96,2%)

On peut noter un taux global de conformité de **96,2%** aux seuils d'alerte retenus dans le DT/11/039-EP pour les eaux distribuées. Il faut remarquer que les seuils d'alerte sont relativement stricts.

Au niveau des résultats physico-chimiques, les valeurs de pH, conductivité sont conformes aux seuils d'alerte. En ce qui concerne le paramètre Turbidité, aucune valeur supérieure à 2 NTU n'a été retrouvée.

PGSSE (PLAN DE GESTION DE SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU POTABLE)

Depuis l'année 2020, le Service Public de l'eau du Grand-DAX s'est engagé dans la mise en place d'un PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable). Le PGSSE est une stratégie qui porte sur l'ensemble des mesures préventives et correctives permettant de réduire les risques de détérioration de l'eau identifiée entre les zones de captage et les points de distribution, en passant par les unités de stockage et de traitement. L'objectif est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau de boisson et ainsi de préserver la santé des populations. L'ARS, l'Agence de l'eau Adour Garonne, la communauté du Grand-Dax ont été associées à cette démarche.

Un comité technique regroupant le responsable du Pôle EAU Grand-Dax, les agents de terrain production et distribution, les agents du laboratoire et du bureau d'études a été constitué. Les 3 premières étapes du programme qui en comporte 6 ont été effectuées en 2021. Le travail a été poursuivi en 2022 et 2023 par le recensement des risques et dangers. Il devrait être complété en 2024 par la mise en place d'un plan d'actions adapté et la vérification de l'efficacité de ces actions.

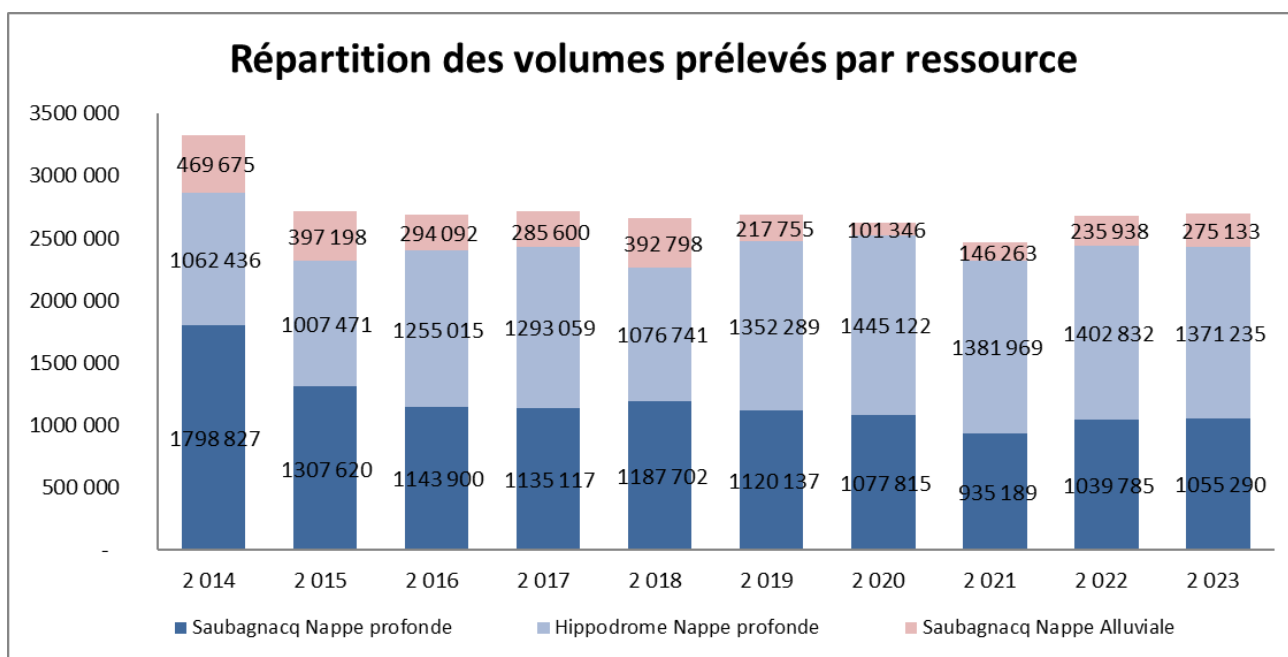
2.2 GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

2.2.1 GESTION DES OUTILS DE PRODUCTION EN EAU POTABLE

La gestion optimisée de la ressource en eau et des outils de production est une notion indispensable pour maîtriser les pertes d'eau et les coûts issus de la production.

Trois ressources principales sont interconnectées via trois réservoirs sur le système d'alimentation en eau potable de la ville de DAX. La répartition des volumes produits en 2023, par site de production, est présentée ci-dessous :

Unité de Distribution	Forage	Ressource Naturelle	Volume prélevé en 2023 (m ³)	Variation annuelle
Saubagnacq	F2S	oligocène	441 787	+ 4 %
	F3S	Oligocène	0	Arrêt
	P3S	60 % Alluviale + 40 % miocène	458 555	+ 17 %
	F5S	Oligocène	430 081	- 6 %
	F6S	miocène	0	Arrêt
	Total Saubagnacq			1 330 4223
Hippodrome	F1H	oligocène	235 129	- 7%
	F2H	miocène	350 350	+ 1 %
	F3H	Oligocène	386 510	+ 1 %
	F4H	Oligocène	399 246	- 4 %
	TOTAL Hippodrome			1 371 235
TOTAL	Volume total prélevé		2 701 658	+ 1 %



Le volume total produit est de 2 701 658 m³ (soit une hausse de 1 % des volumes prélevés), à mettre en parallèle avec la baisse de 9 % des volumes distribués, laissant ainsi présager une baisse majeure du rendement réseau. Sans incident majeur recensé en 2023, l'intégration de nouveaux linéaires de réseaux (+40%) est donc à prendre en compte.

Suite à l'identification de pesticides (Métolachlore) sur les forages de la nappe alluviale de Saubagnacq en 2014 (P3S et F6S), les équilibres entre les ressources ont évolué pour solliciter à minima cette nappe du plio-quatenaire et distribuer une eau de qualité, conforme à la réglementation (cf. paragraphe Qualité de l'eau). Depuis 2015, la part alluviale a diminué de 78%, pour concentrer l'effort sur la nappe profonde de l'hippodrome (+36%).

En 2022 et 2023, au vu des bons retours d'analyses du forage P3S (nappe alluviale), ce dernier a été d'avantage sollicité.

Les agents en charge de l'exploitation de ces unités opérationnelles ont assuré les différents niveaux d'entretien :



- Lavage et désinfection de l'intérieur des réservoirs en avril 2023. Cette opération a été menée avant le début de la pleine saison thermique.
- Renouvellement des installations : entretien et renouvellement des installations électro-mécaniques (pompes, moteurs, équipements de traitement).
- Entretien et renouvellement des installations hydrauliques et des appareils spécifiques de branchement.
- Inspection des forages.
- Gestion de la télégestion pour les mesures à distance.
- Autocontrôles et analyses physico-chimiques et microbiologiques.

A noter également que le service a lancé depuis 2020 une prospective pour remplacer le forage F3S par un nouvel ouvrage (F7S). Le forage a été creusé en 2021 et les essais de pompage dans la nappe Oligocène sont encourageants. En 2022 et 2023, une demande d'autorisation a été effectuée auprès de services de l'Etat pour rendre ce forage opérationnel fin 2024 (enquête publique programmée à l'été 2024).

2.2.2 GESTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

DESCRIPTION ET TAUX DE CONNAISSANCE

Le linéaire du réseau de distribution d'eau potable (206 km) par commune est le suivant :

- 139 km sur la commune de Dax,
- 41 km sur la commune de Narrosse,
- 12 km sur la commune de Oeyreluy,
- 8 km sur la commune de Tercis-les-Bains,
- 6 km sur la commune Seyresse.

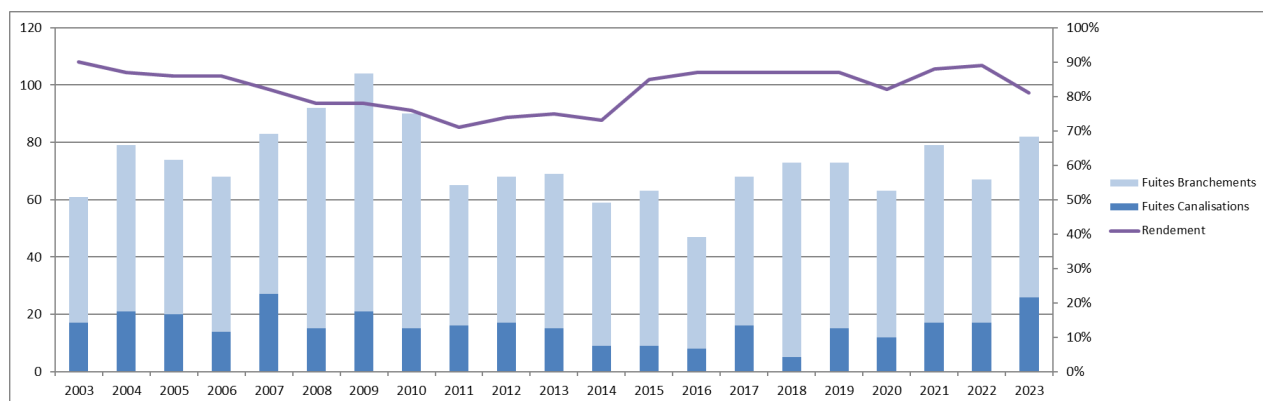
A ce jour, les informations topographiques complètes du réseau sont relevées sur fond cadastral, et saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du Grand Dax.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 réactualisées par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est de 96/ 120 (cf. tableau présenté ci-après).

Etape définie par l'arrêté du 02/12/2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages)	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
sous-total 1	15/15	15 points minimum pour poursuivre
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre, catégorie)	15/15	100% du réseau recensé
Inventaire période de pose	11/15	60% des périodes de pose disponibles
sous -total 2	41/45	> 40 points minimum pour poursuivre
Localisation ouvrages annexes (vannes, hydrants...)	5/10	SIG
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10/10	Disponible sur GMAO
Localisation des branchements	5/10	SIG
Carnet métrologique (avec date de pose de compteurs)	10/10	Référencement sur Ω (logiciel de facturation)
Document répertorient les recherches en pertes d'eau, date et réparations	5 /10	En continu
Document répertorient les réparations purges et renouvellement	10/10	<u>Cf. Page suivante</u>
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau 3 ans minimum	5 /10	
Modélisation hydraulique permettant d'apprécier le temps de séjour	5/5	Schéma Directeur validé en 2019.
TOTAL	96	/120

En 2022 et 2023, cet indicateur est à la baisse en raison de l'adaptation à un nouvel outil SIG, nécessitant des actualisations importantes. La prise en compte du réseau de trois communes augmente significativement le linéaire total (+40%) et impacte également cet indicateur (données en cours de maitrise).

RÉPARATIONS ET GESTION DES FUITES



En 2023, avec 82 fuites, la régie du Grand Dax atteint un plafond qui n'avait plus été atteint depuis 2010. A noter 26 fuites sur des canalisations, jamais recensées depuis plus de 25 ans (hors 2007). Il n'y a pour autant pas d'incident majeur à relever sur l'année écoulée.

Ces résultats sont à mettre en parallèle avec la baisse du rendement réseau et l'augmentation du linéaire de réseaux à exploiter, avec 61 km de réseaux en plus par rapport à 2022 (+40%).

En 2024, une attention majeure est portée sur le fonctionnement des réseaux et les actions préventives (recherches de fuites, comptage, etc...).

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION

En 2023, le service des eaux a effectué 11 opérations de renouvellement du réseau :

	Rue	Longueur du réseau renouvelé (en mètres linéaires)
DAX	Rue Colbert	120
	Impasse du Bosquet	50
	Impasse des Ormes	45
	Place Thiers	40
	Pont Vieux	170
	Rue Neuve	260
NARROSSE	Rue de la Plantation	320
OYRELUY	Rue du Moulin	150
SEYRESSE	Route de Oeyreluy	240
	Rue de l'Aérodrome	330
	Rue du Coût	150
	TOTAL 2023	1 875 ml

A noter que les travaux en centre piéton ou centre urbain représentent des investissements plus lourds (matériaux fonte, réfection chaussée...) que des travaux en zone péri-urbaine. Malgré ces coûts plus importants, les services ont amélioré le renouvellement du réseau avec 1875 ml de linéaire renouvelé contre 1095 ml en 2022 et 870 ml en 2021.

Les données sur les travaux de réseaux peuvent également être résumées dans le tableau suivant :

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau	206km
Renouvellement du réseau	1 875 ml
Renouvellement du réseau 2023	0,91 %
Renouvellement du réseau sur 5 ans	1 %

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 1%, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 100 ans. Malgré un linéaire renouvelé qui a quasiment doublé en 2023, l'intégration des 3 communes a augmenté la longueur totale du réseau, et donc baissé le taux de renouvellement.



2.2.3 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE EAU POTABLE

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité eau potable :

2023	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice N (Résultat N + Résultat de l'exercice N-1)
Fonctionnement	3 863 793.49€	4 309 107.28 €	843 414.18 €
Investissement	1 031 756.84 €	1 328 312.67 €	Sans RAR 12 232.51 €
TOTAL	4 895 550.33 €	5 637 419.95 €	855 646.69€

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget eau potable.

En investissement, le résultat est positif car la collectivité a emprunté 600 000€.

TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie de l'Agglomération pour poursuivre les recouvrements.

En 2023, le taux d'impayés se stabilise, toujours entre 3,5 et 4 %.

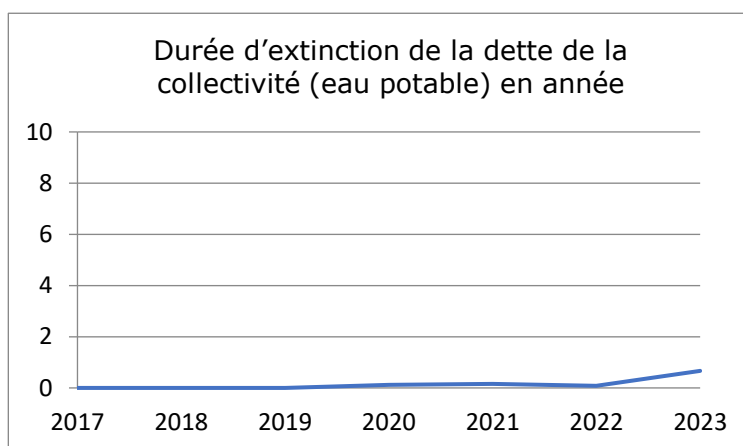
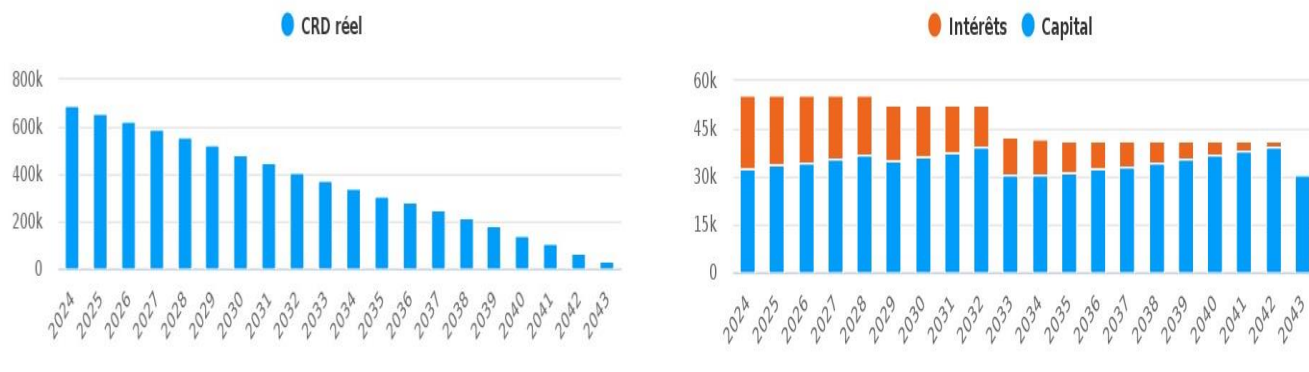
		2020	2021	2022	2023 ⁽¹⁾
Impayés	Taux	3,64 %	4%	3.74%	3.76%
	Montant	101 776 €	124 595€	112 722€	116 781€

(1) Le taux d'impayés 2023 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/22 et le 31/12/22 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/23 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2022" (dont sont déduits les frais divers et les rattachements de 2021) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2023" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2022).

EXTINCTION DE LA DETTE

Avant 2020, le budget annexe de l'eau potable n'était pas grevé par l'endettement.

Depuis le 01/01/2020 (date du transfert des compétences à la CAGD), le budget eau potable CAGD a intégré 2 emprunts réalisés par la commune de SEYRESSE. A compter de 2023, ont été intégrés les emprunts de Oeyreluy et de Narrosse.



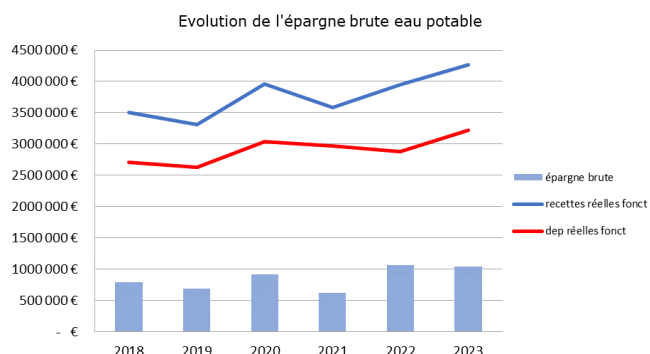
La durée d'extinction de la dette est de 0,67 an en 2023, avec un capital restant dû de 694 627.6€ (au 31/12/2023).

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EN FONCTIONNEMENT

EAU POTABLE			
Fonctionnement			
Dépenses	3 863 793	Recettes	4 309 107
Dépenses d'exploitation	1 198 841	Ventes d'eau	3 909 384
Masse salariale	1 008 773	Autres produits (IJ, Stock)013	277 023
Redevance agence de l'eau	775 000		
Autres charges gestion courante	13 885		24 170
Charges financières	15 178		
Dépenses exceptionnelles +provisions	209 444	Recettes exceptionnelles	52 340
Dotations aux amortissements	642 673	Amortissement des subventions	46 191
Résultat de fonctionnement			445 314

Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 317 989€HT.

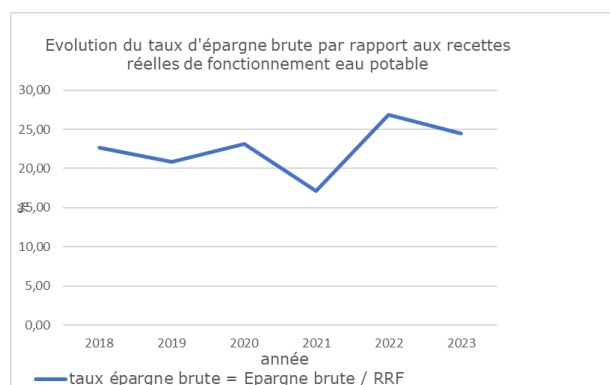
EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Evolution de l'épargne brute :
L'épargne diminue à 1 042K€ contre 1 061k€ en 2022.

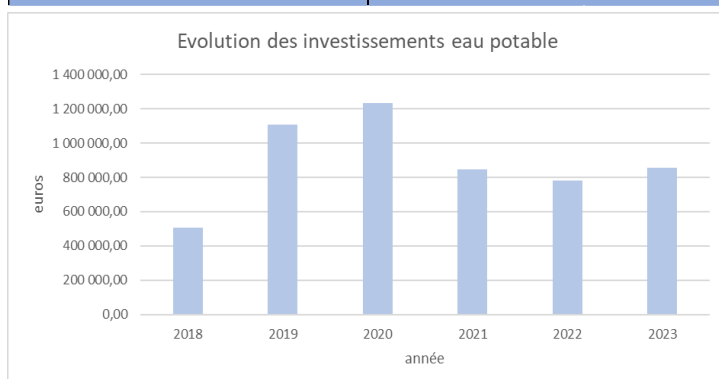
(Les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.)

Le taux de l'épargne brute représente 24% des recettes courantes en 2023. Ce ratio est en légère baisse après une excellente année 2022.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EN INVESTISSEMENT

Investissement	sans les reports de résultats N-1	
Dépenses	1 031 757	Recettes 1 328 313
Immobilisations incorporelles	12 650	Subventions d'investissement reçues 26 300
Immobilisations corporelles - matériel..	122 878	
Travaux en cours	720 144	
		Autres réserves
Remboursement capital des emprunts	70 554	Emprunts 600 000
Amortissement des subventions	46 191	Amortissement des immobilisations 642 673
Autres dépenses d'ordre	59 340	Autres recettes d'ordre 59 340
Résultat d'investissement		296 556



En 2023 : 855 672€ de dépenses en investissement réalisées

2.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

2.3.1 GESTION DU RÉSEAU

RENDEMENT DU RÉSEAU

Le rendement du réseau permet de connaître la qualité de la distribution et de déceler les problèmes de fuite ou de comptage. Il est calculé ainsi :

Rendement Réseau = (Volume Consommé) / (Volume Produit), avec :

- « **Volume consommé** » : volumes vendus + volumes estimés non comptés, incluant les prélèvements de voirie, les essais incendie, les purges de réseau, les consommations des gens du voyage, les consommations de chantier, la propreté urbaine, consommation propre du service, etc.
- « **Volume Produit** » : volume en sortie des unités de traitement, ajusté par la différence entre les imports et les exports liés aux interconnexions avec les autres collectivités.

Si la réparation d'une fuite majeure en 2015 a largement contribué à l'amélioration de la performance du système de distribution, il est important de noter que d'autres actions préventives sont ponctuellement engagées depuis 15 ans : mise en place de loggers, contrôle des purges et vidanges, contrôle vannes, recherche visuelle, remplacement compteurs et individualisation des comptages, etc...

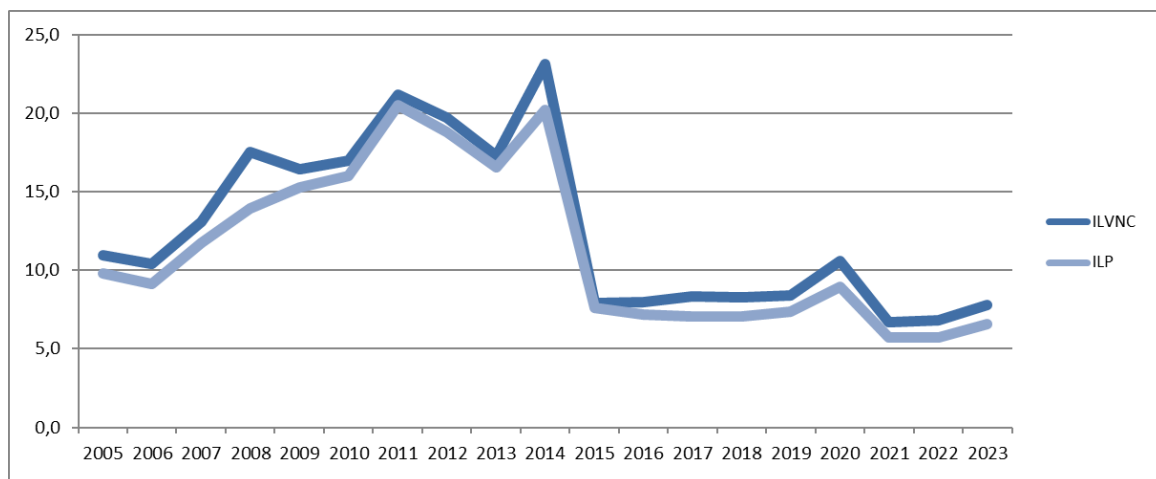
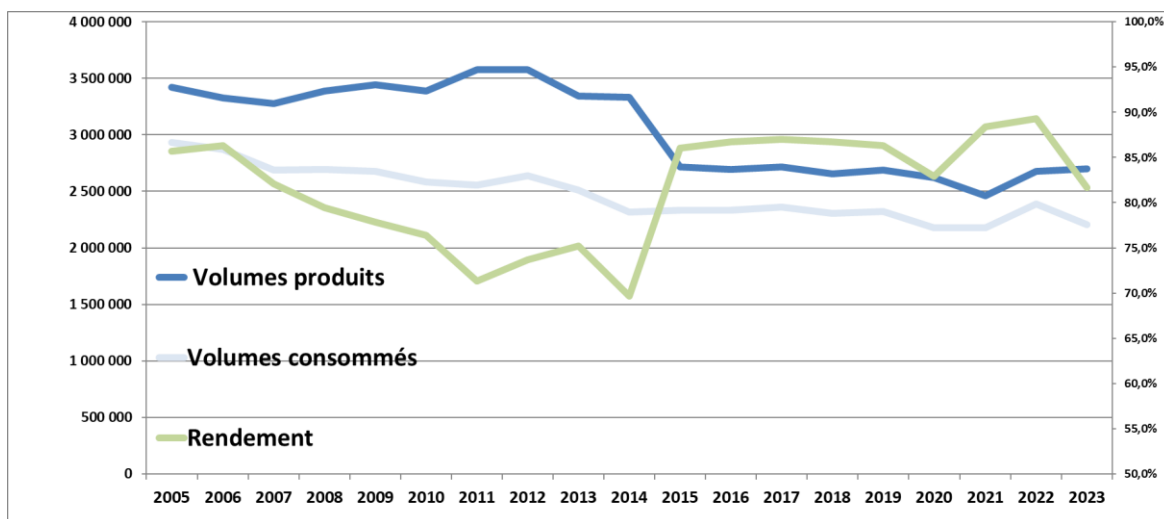
En 2020, on observe une baisse de rendement de 4% alors que le nombre de fuites n'a pas augmenté, que les retours d'exploitation n'ont pas remonté de défauts particuliers, et que le volume produit reste plutôt stable (-2%). L'impact du confinement sur les estimations de consommation est soulevé. Le service est alors resté attentif sur le fonctionnement du réseau durant toute l'année 2021.

En 2021, tandis que le nombre de fuites réparées atteint son plus haut pic sur la dernière décennie, le rendement réseau retrouve son plus haut niveau depuis plus de 15 ans, avec un rendement supérieur à 88%. Le résultat est consolidé en 2022, avec les mêmes conclusions.

En 2023, avec 60 km de réseaux nouveaux, le rendement du réseau chute de plus de 7%.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement	85 %	87 %	87 %	87 %	87 %	83 %	88%	89%	82%
ILVNC (Indice linéaire des Volumes non consommés)	8,1	8,2	8,4	8,3	8,4	10,6	6,7	6,8	7,8
ILP (indice linéaire de Perte)	7,8	7,4	7,1	7,1	7,4	9,0	5,7	5,7	6,8

Dans la continuité des résultats observés sur le rendement du réseau, les ILS (indices linéaires) augmentent eux aussi de façon significative, confirmant les chiffres 2023



En 2023, le transfert des trois communes a augmenté le linéaire de réseau de distribution de 61km (+40%). Les communes intégrées en 2023 étaient jusqu'à alors enregistrées dans les ventes en gros et la régie CAGD se contentait d'alimenter les compteurs généraux des communes.

Depuis 2023, la régie est responsable de ces réseaux de distribution jusqu'aux 3 000 abonnés. Avec une augmentation du linéaire en gestion, le rendement diminue et les indices linéaires de perte augmentent.

Aussi, l'énergie dépensée à appréhender les nouveaux tronçons n'ont pas permis de maintenir notre vigilance et les actions préventives sur l'ensemble du réseau.

En 2024, d'importantes recherches sur le réseau ont notamment identifié une fuite importante sur le réseau de Seyresse, et difficilement identifiable.

2.3.2 GESTION DE LA RESSOURCE

Les points de production (puits, forages, ...) doivent faire l'objet d'une protection afin d'éviter l'intrusion dans la ressource de pollutions et contaminations, diffuses ou accidentelles. Il s'agit le plus souvent de périmètres de protection limitant voire interdisant certaines activités à proximité des captages. Un indicateur, établi par l'arrêté du 2 mai 2007, permet d'évaluer l'avancement de la protection de la ressource. Il est repris dans le tableau suivant :

Commune	Nom Forage	N° Sous-sol	Banque	Arrêté DUP	Indice Protection	Débit nominal en m ³ /j
Dax	F2S	09771X0030		14/01/1991	80 %	994
	F3S	09771X0091		14/01/1991	80 %	1 021
	F5S	09771X0160		23/02/2000	80 %	2 428
	F6S	09771X0191		11/06/2019	80%	600
	P3S	097711X0007			80 %	1 410
Saint-Paul-lès-Dax	F1H	09505X0006		21/09/1990	80 %	504
	F2H	0905X0010		21/09/1990	80 %	608
	F3H	0905X0012		21/09/1990	80 %	772
	F4H	09505X0018		21/09/1990	80 %	884
TOTAL débit nominal jour (m³/j théorique)						9 221
INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE TOTAL						80 %

Pour la ressource captée par les forages F6S et P3S, la procédure s'est achevée courant 2019 avec l'arrêté préfectoral du 11 juin 2019. A noter une procédure d'annulation en justice sur cet acte réglementaire, qui nécessitera probablement une actualisation à venir courant 2024.

3- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2020, la fusion des régies de Dax et Seyresse regroupe au sein de la CAGD les équipements des deux communes de façon transitoire : station d'épuration de Dax et station d'épuration de Seyresse.

En 2023 :

- la station d'épuration de Seyresse, vieillissante, est remplacée par un poste de refoulement raccordé au système d'assainissement de Dax.
- La régie intègre 3 nouvelles communes : Narrosse et Oeyreluy sont déjà raccordées au réseau d'assainissement via des postes de refoulement. La commune de Tercis-les-Bains dispose d'une station communale spécifique, maintenant sous exploitation de la régie du Grand Dax.

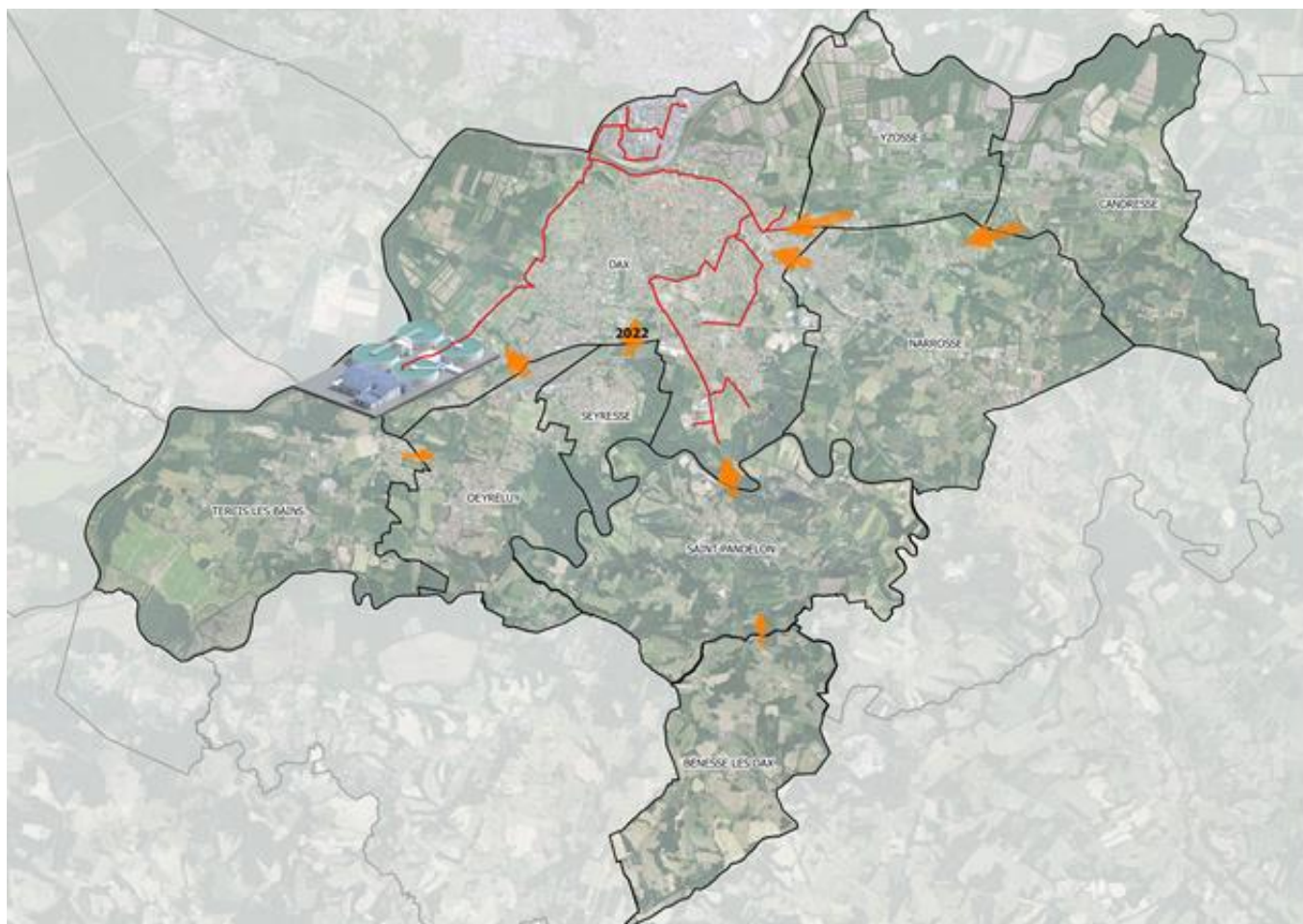
3.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

3.1.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES

Sur le territoire de la régie du Grand Dax, en 2023, plus de 18 000 abonnements sont recensés au service d'assainissement (incluant tous les entrants et sortants de l'année).

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Population totale de la zone collectée
DAX	21 044 + 12 000 saisonniers
SAINT-PAUL-LES-DAX	0
NARROSSE	3 259
CANDRESSE	831
YZOSSE	377
SAINT-PANDELON	713
SEYRESSE	996
BENESSE-LES-DAX	569
OYERELUY et TERCIS-LES-BAINS	1 780
Total	41 579

En 2023, la totalité des habitations présentes dans le zonage d'assainissement collectif du Plan Local d'Urbanisme a la possibilité de se raccorder au réseau EU pour la commune de DAX. Ce zonage sera prochainement actualisé pour la commune de Seyresse en vue du projet de raccordement. **Taux de desserte par des réseaux de collecte EU = 100 %**



3.1.2 TAUX DE DÉBORDEMENT DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Le réseau d'assainissement est un réseau gravitaire où le débit des effluents suit la pente naturelle du réseau. En cas de fortes pluies ou d'obstruction intempestive, il peut arriver que les eaux collectées mettent en charge le réseau, puis remontent jusqu'au prochain exutoire qui peut s'avérer être dans une installation privative.

En 2023, beaucoup d'épisodes pluvieux intenses ont entraîné quelques désordres exceptionnels. La pluviométrie 2023 (1257 mm) est largement au-dessus de la moyenne annuelle (967mm), et représente presque le double de la pluviométrie 2022, assez faible (679 mm).

Sur l'année 2023, 43 débordements ont été observés sur les réseaux unitaires ou assainissement, dont **4 en domaine privé**.

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est donc de 0,09 dossier pour 1000 habitants.

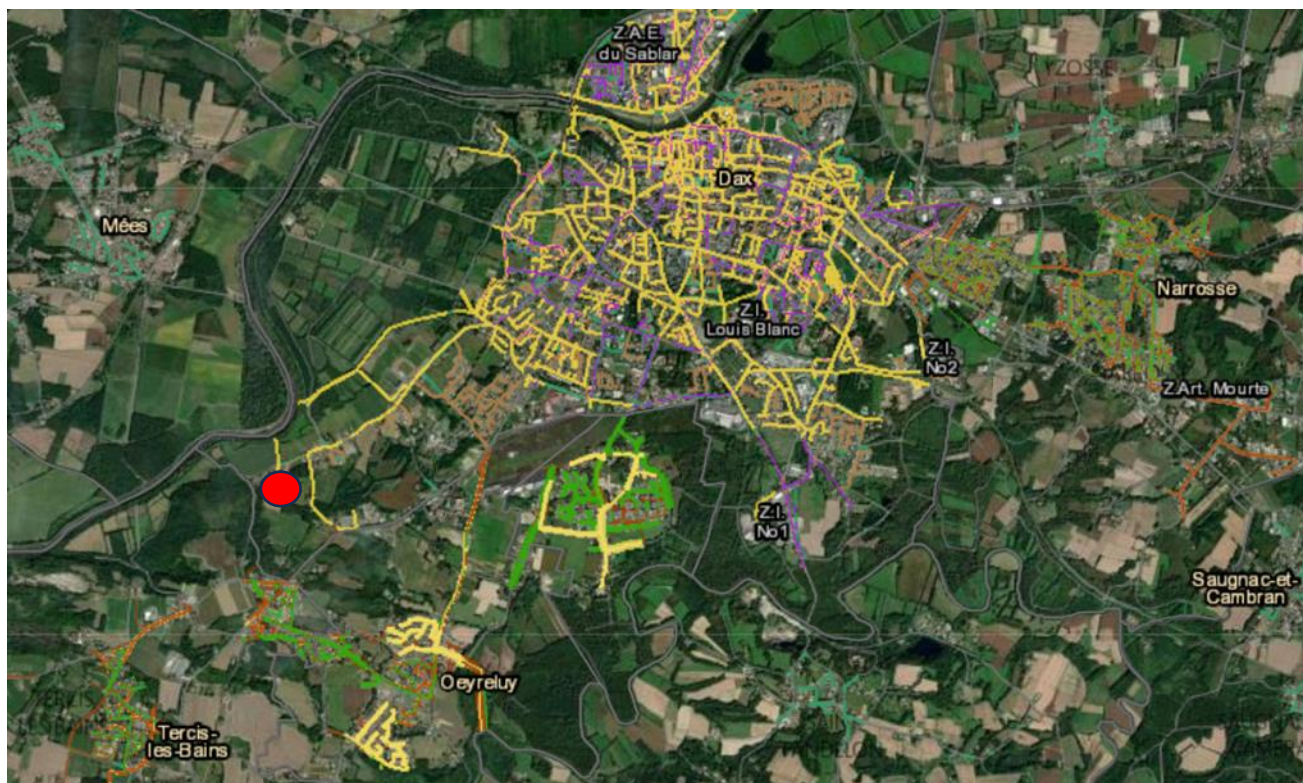
3.2 GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

3.2.1 GESTION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de la régie du Grand Dax est composé de 199 km de conduites récoltant les eaux usées domestiques et 188 km de conduites d'eaux pluviales sur la CAGD, dont 92 km sur les 5 communes de la régie des eaux :

Linéaire en Km	Dax	Seyresse	Narrosse	Tercis Les Bains	Oeyreluy
Réseau séparatif d'eaux usées	40	4	23	9	6
Réseau séparatif d'eaux pluviales	58	7	17	6	4
Réseau unitaire	107	4	0	0	6

Les informations topographiques complètes du réseau d'assainissement sont saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du service.



Ce réseau est équipé de 36 postes de refoulement permettant d'assurer les écoulements vers la station d'épuration.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est ainsi défini :

Etape définie par l'arrêté du 02 décembre 2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages annexes)	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
Sous-total 1	15/15	15 points pour poursuivre
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre)	15/15	SIG
Inventaire date de pose	11/15	80 % renseignés
Sous -total 2	41/45	> 40 points pour poursuivre
Altimétrie canalisations (pour 50 % du réseau minimum)	5/15	85 % disponibles (SIG et plans)
Localisation et description des ouvrages annexes (PR, DO, ...)	10	SIG
Inventaire et mises à jour des équipements électromécaniques	5/10	
Localisation et nombre de branchements	10/10	SIG
Localisation interventions (curage, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	5/10	
Programme pluriannuel d'enquête, ITV, auscultation du réseau	5/10	
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau	5/10	Fonction des autres intervenants VRD
TOTAL	86/120	< 40 points minimum (sous-total 2)

Grâce à un travail d'inventaire sur le patrimoine existant et au Schéma Directeur d'Assainissement, le service a pu identifier les périodes de poses de canalisations pour 85% du parc.

En 2022, cet indicateur est à la baisse en raison de l'adaptation à un nouvel outil SIG, nécessitant des actualisations importantes.

En 2023, l'intégration de trois communes augmente significativement le linéaire total (+32%) et impacte à nouveau cet indicateur, qui passe à 86/120.

ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CURATIF

	2019	2020	2021	2022	2023	
Enquêtes de raccordement	549	581	737	679	706	
Curatif	Nombre d'affouillements EU	33	86	65	62	40
	Nombre d'obstructions et débordements EU			66	65	49
	Nombre de points noirs	2,5	2,5	2,5	1,3	1,3
Prév	Nb d'avaloirs entretenus	CAGD	CAGD	CAGD	CAGD	CAGD
	Linéaire du réseau EU curé (ml)	5 613	4 404	5 316	4 488	4 003

Hors événement exceptionnel en 2020, le nombre de points de réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (pour 100 km de réseau) diminue nettement grâce aux travaux engagés rue des Grillons en 2022 (Dax).

La forte augmentation de sollicitations pour affouillement (de 33 à 86 en 2 ans) se stabilise en 2022 et 2023 grâce à des actions d'entretien et réparations préventives.

L'intégration du réseau pluvial des 20 communes a lourdement impacté la charge de travail des équipes opérationnelles Assainissement de la régie. En 2023, plus de 10 km de réseau pluvial sur 6 communes ont pu bénéficier d'une inspection et d'un hydrocurage préventif.

Les enquêtes de raccordement liées aux ventes immobilières sont encore à un très haut niveau après deux années de confinement. En cinq ans, le nombre de diagnostic IMMO (avant une vente immobilière) a presque doublé. Ainsi, en 2023, une cellule centrée sur les divers diagnostics (SPANC, Pluvial, Vente Immo,...) a été créée au sein de services.

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

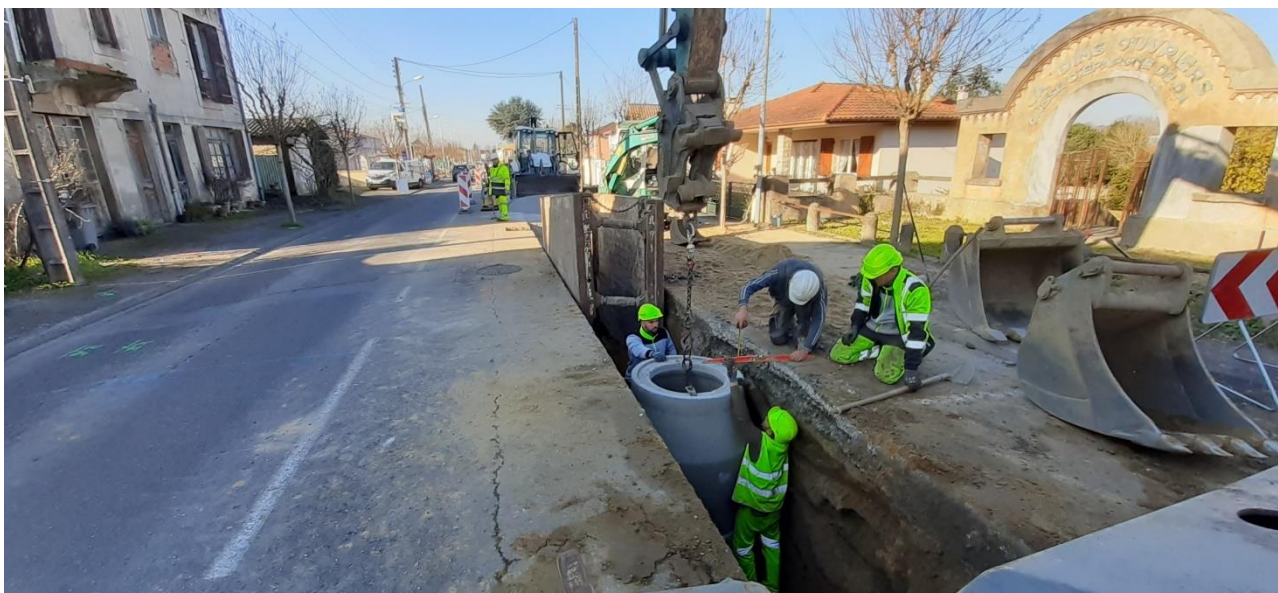
En 2023, le service Assainissement a effectué 9 opérations de travaux sur les réseaux d'assainissement d'eaux usées et unitaires :

Commune	Adresse	Longueur du réseau EU renouvelé (ml)
DAX	Place de la Chalosse (unitaire)	20
	Rue du Château d'eau	70
	Rue des grives (unitaire)	150
	Rue Joseph de Laurens	280
	Rue neuve	230
Seyresse	Rue du Piron - Eglise	90
	Route de Oeyreluy	260
	Rue de l'aérodrome (unitaire)	290
Tercis-Les-Bains	Rue Jean Bayle	45
	TOTAL 2023 (Eaux usées/unitaire)	1 435 ml

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau EU	199 km
Renouvellement du réseau EU	1 435 ml
Renouvellement du réseau 2023	0,72 %
Renouvellement du réseau sur 5 ans	0,75 %

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 0,75 %, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 133 ans.

Les travaux en centre piéton (Rue du Mirailh, Rue des Carmes, Rue Neuve) ou centre urbain (rue Joseph de Laurens) représentent des investissements plus lourds (matériaux fonte, réfection chaussée...) que des travaux en zone péri-urbaine ou rurale.



3.2.2 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE SEYRESSE

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Descriptif	
Date de mise en eau	1976
Type	Boues activées
Milieu récepteur	LUY
Dimensionnement	
Débit journalier	270 m ³ /jour
Débit de pointe	90 kg DBO5/jour
Équivalent-habitant en traitement pollution	1 800

CONTEXTE

Un Schéma Directeur d'Assainissement établi en 2016 sur la commune de Seyresse retient une augmentation de 760 habitants à l'horizon 2040, soit une population de 1640 habitants. En scénario de nappe haute, la station recevrait alors entre 777 et 1 521 m³/j, pour une charge nominale actuelle de 270 m³/j. La station vieillissante ne peut pas faire face à ces évolutions et arrive difficilement à gérer les débits actuels.

Il était donc essentiel de **fiabiliser le système de traitement en proposant une solution de raccordement au système d'assainissement du Grand Dax**, via un poste de pompage de 60m³/h, couplé à une recherche interne de diminution des eaux claires parasites entrantes dans le poste.

BILAN DE FONCTIONNEMENT

Un bilan de 24 heures a été effectué du 15 au 16 mars 2023.

Il met en avant la conformité de traitement de la station d'épuration de Seyresse.

RETOURS MAJEURS D'EXPLOITATION

En 2022, la canalisation de liaison entre le nouveau poste et le réseau de l'agglomération du Grand Dax a été posée.

Le poste de relevage a été réalisé durant le premier semestre 2023. La mise en service du poste a été effectué le 25 mai 2023.

L'ancienne station a été démantelée en juillet 2023.

3.2.3 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE TERCIS-LES-BAINS

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Descriptif	
Date de mise en eau	1995
Type	Boues biologiques
Milieu récepteur	LUY
Dimensionnement	
Débit journalier	180 m ³ /jour
Charge journalière	5,4 kg DBO ₅ /jour
Équivalent-habitant en traitement pollution	1 200

CONTEXTE

Un Schéma Directeur d'assainissement pluvial a été établi en 2017 sur les communes de Tercis-les-Bains et Oeyreluy. Il n'existe pas de zonage d'eaux usées sur Tercis-les-Bains, mais toute la commune est raccordée à la station d'épuration, hormis le quartier de l'Aiguille (raccordé via Oeyreluy à la station d'épuration de Dax).

L'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Tercis-les-Bains est en vigueur depuis le 15 février 1995. L'annexe 4.1 est intégrée au PLUi-H du Grand Dax, approuvé le 18 décembre 2019.

BILAN DE FONCTIONNEMENT

Deux bilans de 24 heures ont été effectués : du 15 au 16 mars 2023, et du 22 au 23 août 2023.

Les deux bilans 2023 ont mis en avant la conformité de traitement de la station d'épuration de Tercis-les-Bains.

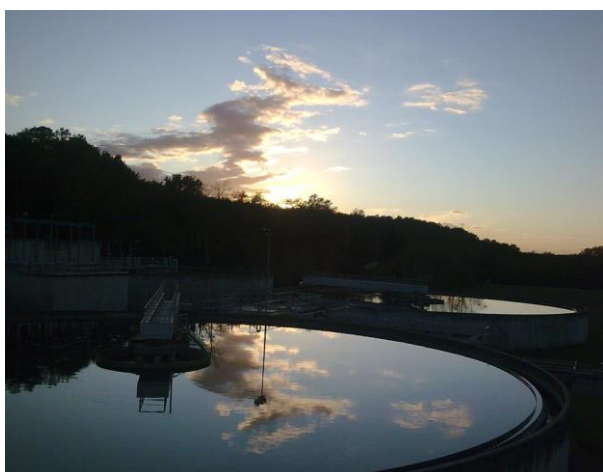
3.2.4 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE DAX

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Depuis 2004, la ville de Dax est équipée d'une station d'épuration située à Saubagnacq et qui respecte largement les valeurs de dépollution fixées par la réglementation (article R 2224-6 à R 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales) et l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2000.

Capacité en temps sec	
Débit journalier	24 000 m ³ /jour
Débit de pointe	1 400 m ³ /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	45 000
Capacité en temps de pluie	
Débit journalier	45 480 m ³ /jour (1)
Débit de pointe	2 500 m ³ /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	59 000

On considère que lors d'une pluie d'occurrence mensuelle, le débit de pointe par temps de pluie (2500 m³/h) arrive à la station pendant 12 heures soit 30 000 m³ et que pendant les 12 heures restantes, le débit d'entrée est de 1 290 m³/h soit 15 480 m³.



Cet équipement est un investissement important nécessaire au respect des exigences environnementales. La station d'épuration, dimensionnée en fonction des perspectives d'évolution de la population locale (Dax et communes périphériques raccordées), est également conçue pour traiter les eaux usées même par temps de pluie. Le supplément de débit apporté par temps de pluie fait l'objet d'un traitement physico-chimique par décanteur lamellaire. Par débit de temps sec, cet équipement est utilisé comme traitement complémentaire des eaux en sortie des clarificateurs, sans emploi de réactifs.

RENDEMENT ÉPURATOIRE

Les exigences réglementaires décrites ci-dessous imposent un suivi rigoureux de l'exploitation de la station d'épuration afin d'obtenir les meilleurs rendements épuratoires.

Le contrôle du fonctionnement de la station d'épuration se base sur :

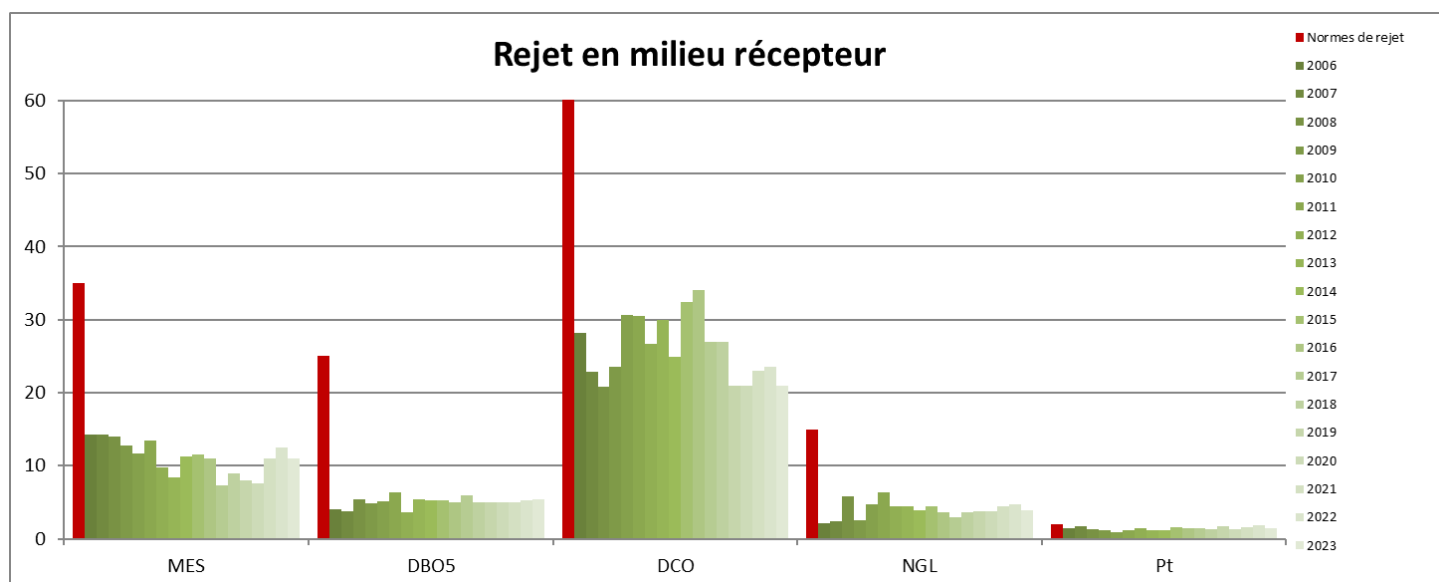
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par le Laboratoire du Grand-Dax (une analyse par semaine).
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par un laboratoire agréé, le Laboratoire Départemental des Landes (une analyse toutes les 4 semaines).

L'ensemble des résultats obtenus dans ce contexte permet d'avoir une vision aussi proche que possible de la réalité du fonctionnement de la station.

L'ensemble des analyses effectuées en 2023 dans le contexte décrit ci-dessus conclut à un taux de rejet conforme à 100 % aux exigences de l'arrêté préfectoral.

Sur les 5 dernières années, les rendements obtenus sur la station d'épuration sont les suivants :

		Valeurs Maxi (Arrêté)	2019	2020	2021	2022	2023
Entrée STEP	Volume reçu (m ³ /j)	24 000	17 570	18 683	18 428	15 831	17 787
	Pluviométrie	-	1 390	1 312	1 015	679	1257
	Charge entrante (kg DBO ₅ /j)	2 642	838	742	653	738	703
Qualité du Traitement	DCO (mg/l)	< 125	21	21	23	23	21
	DBO ₅ (mg/l)	< 25	5	5	5	5	5
	MES (mg/l)	< 35	8	7,6	11	12	11
	NGL (mg/l)	< 15	3,7	3,8	4,4	4,7	3,9
	Pt (mg/l)	< 2	1,7	1,3	1,6	1,9	1,5
Boues extraites	Boues extraites (Tonnes)	-	2319	1 973	1 765	1 990	2 092
	Siccité moyenne	-	26,7 %	26,7 %	26,7 %	26,7 %	26,8 %



Ce graphe reprend les rejets réels (verts) comparés aux niveaux maxi autorisés (rouge) sur la station d'épuration depuis 2006. Les rejets ont donc toujours été largement conformes, et cohérents à ceux observés en moyenne sur le Bassin Adour-Garonne. On observe une augmentation puis une stabilisation de la teneur en phosphore dans le rejet, bien que toujours conforme aux exigences. En 2023, les équipes ont donc évolué sur le dosage de chlorure ferrique et l'extraction de boues.

En 2023, on observe en effet un maintien de la qualité du traitement général, légèrement impacté par le vieillissement des équipements. Le service est donc incité à poursuivre ses efforts pour fiabiliser ces équipements et entamer leur renouvellement.



Pour assurer un fonctionnement de qualité, les agents de la station d'épuration effectuent chaque année le nettoyage et le renouvellement des aérateurs des bassins d'aération.

BOUES ISSUES DE L'ÉPURATION

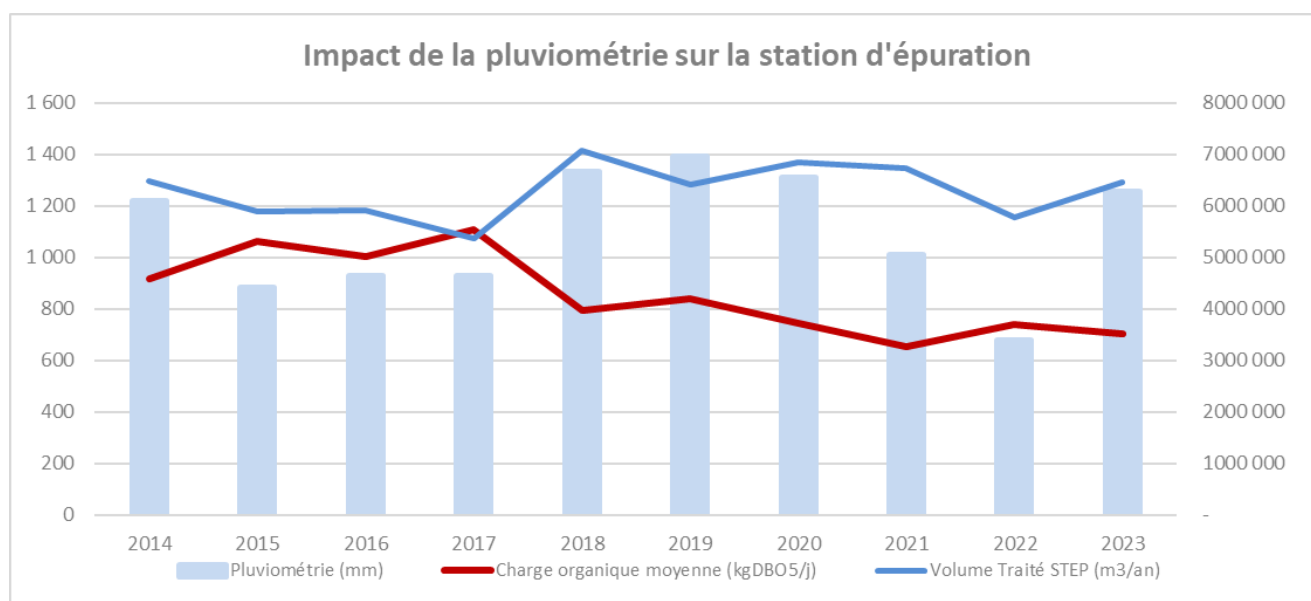
Les boues résultant du traitement des eaux usées sont épaissies sur un décanteur hersé, puis déshydratées par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées vers la plate-forme de compostage de Campet-Lamolère pour être utilisées essentiellement en agriculture (production de compost homologué).

En 2023, la régie produit 2 092 tonnes de boues, soit une augmentation de 5%.

PLUVIOMETRIE ET CHARGE ENTRANTE

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Charge entrante (kg DBO5/j)	838	742	653	738	703
Volume Traité (m³/an)	6 413 118	6 838 716	6 726 327	5 778 345	6 455 640
Pluviométrie (mm)	1 390	1 312	1 011	679	1 257

En 2023, la charge entrante se stabilise après cinq années de baisse consécutives, avec une pluviométrie et un volume d'entrée très hauts.



3.2.5 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant :

2023	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice N (Résultat N + résultat de l'exercice N-1)
Fonctionnement	6 362 209.75€	6 893 844.74€	3088 526.09€
Investissement	2 553 144.18€	1 742 817.41€	Sans RAR -797 570.25€
TOTAL	8 915 353.93€	8 636 662.15€	2 290 955.84€

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget assainissement de la régie des eaux.

En investissement, le résultat est déficitaire car la collectivité a investi sur ses fonds propres sans avoir recours à l'emprunt.

TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie de l'Agglomération pour poursuivre les recouvrements.

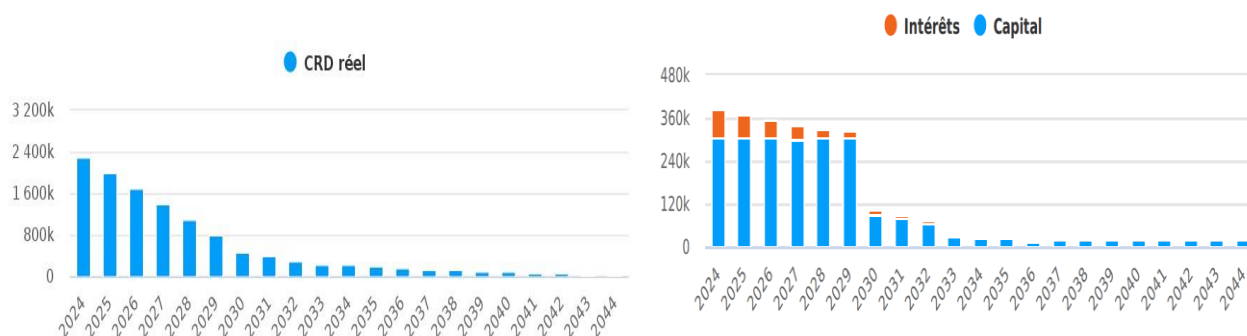
En 2023, le taux d'impayés atteint une valeur assez haute : 4,14% (188 467 € non perçus).

		2020	2021	2022	2023 ⁽¹⁾
Impayés	Taux	2.91%	4%	3.71%	4.14%
	Montant	117 726 €	167 550 €	161 937 €	188 467€

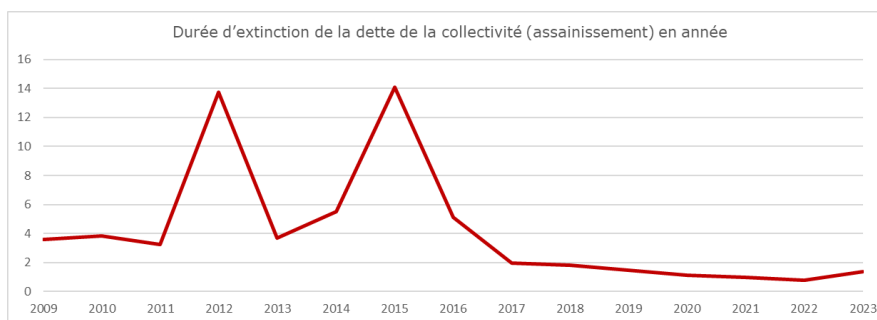
(1) Le taux d'impayés 2023 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/22 et le 31/12/22 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/23 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2022" (auquel on déduit les frais divers et les rattachements de 2021) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2023" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2022).

EXTINCTION DE LA DETTE

L'endettement du budget assainissement est maîtrisé, et tend à baisser de façon significative à partir de 2030. A compter de 2023, ont été intégrés les emprunts de Oeyreluy et de Narrosse.



La durée d'extinction de la dette est de 1,35 an en 2023, avec un capital restant dû de 2 306 996€

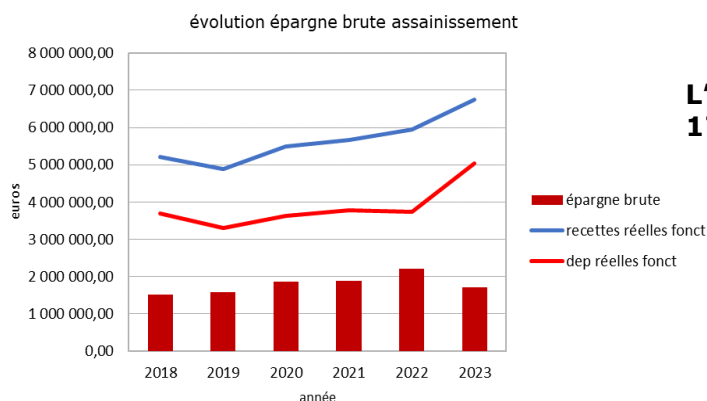


LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EN FONCTIONNEMENT

Fonctionnement			
Dépenses	6 362 210	Recettes	6 893 845
Dépenses d'exploitation	2 032 350	Redevance assainissement	6 335 514
Masse salariale	1 696 826	Autres produits (IJ, Stock) 013	264 754
Redevance agence de l'eau	590 000	Subvention d'exploitation	800
Autres charges gestion courante	130 880	Autre charge gestion courante	17 524
Charges financières	96 486		
Dépenses exceptionnelles	495 179	Recettes exceptionnelles	127 251
Dotations aux amortissements	1 320 487	Amortissement des subventions	148 002
Résultat de fonctionnement			531 635

Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 689 700€HT.

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

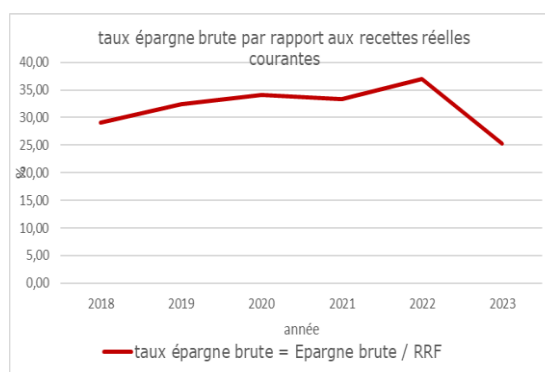


L'épargne diminue pour s'établir à 1704k€ contre 2 199k€ en 2022.

A noter : les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.

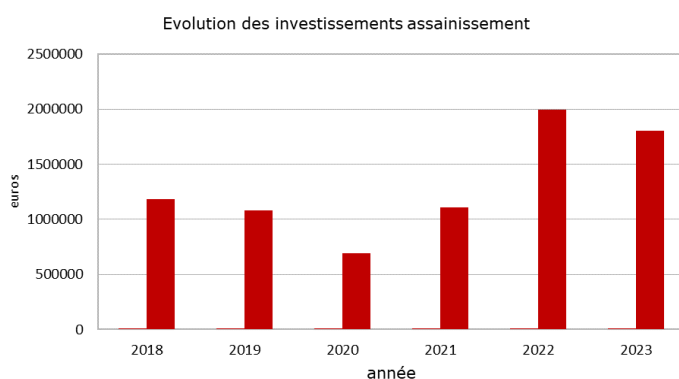
Le taux de l'épargne brute représente 25% des recettes courantes en 2023.

Ce ratio est en baisse après plusieurs excellents exercices avec un taux avoisinant les 35%.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EN INVESTISSEMENT

Investissement	sans les reports de résultats N-1		
Dépenses	2 553 144	Recettes	1 742 817
Immobilisations incorporelles	32 056	Subventions d'investissement reçues	121 350
Immobilisations corporelles - matériel..	473 842		
Travaux en cours	1 296 045		
		Autres réserves chap 10	145 483
Remboursement capital des emprunts	447 702	Emprunts	
Amortissement des subventions	148 001	Amortissement des immobilisations	1 320 487
Autres dépenses d'ordre	155 497	Autres recettes d'ordre	155 497
Résultat d'investissement			-810 327



En 2023 : 1 801 943 € de dépenses d'investissement réalisées

3.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	NOTE	Remarques
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20/20	Schéma Directeur d'Assainissement finalisé sur Dax et Seyresse
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10/10	
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	10/20	
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30/30	
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10/10	Points équipés depuis 2017. Mesures fiabilisées en 2018 + Rapports (Bilans et Diagnostic Ass).
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	5/10	Total A = 85 (>80)
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0/10	
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 / 10	En cours d'études (pluviomètre existant)
TOTAL	95/120	

Chaque année, la Préfecture se prononce sur la conformité en équipements et en performance des services d'assainissement.

La Directive du 21 mai 1991, qui se basait sur le « traitement des eaux usées urbaines, a été remplacée par l'arrêté du 21 juillet 2015, qui statue sur la conformité du « système d'assainissement » (réseau + station d'épuration).

La prise en compte du réseau des nouvelles communes intégrées en 2023 augmente le linéaire total de 32% et impacte cet indicateur de -10 pts.

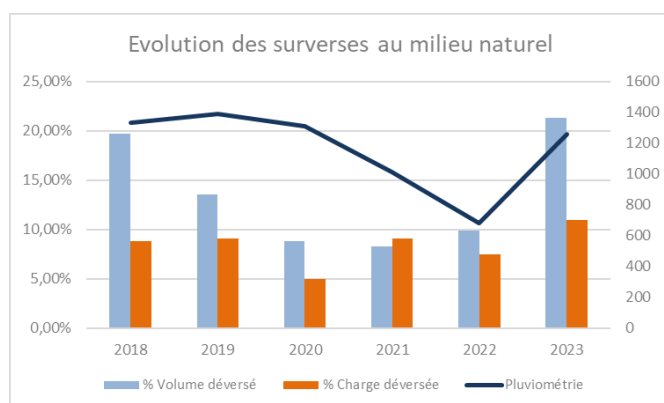
Selon l'arrêté du 21 juillet 2015, il est aujourd'hui question de mesurer les rejets directs au milieu récepteur pour qu'ils ne dépassent pas 5 % (en débit ou en charge) des valeurs totales transitées vers la station d'épuration sur 5 ans.



Neuf surverses significatives, identifiées sont équipées de débitmètre. La surverse de BERDOT (poste majeur du réseau d'assainissement) est également équipée d'un préleveur fixe pour évaluer la charge polluante.

REJETS AU MILIEU NATUREL

	2019	2020	2021	2022	2023
Volume entrée STEP (m ³ /an)	6 413 118	6 880 448	6 726 327	5 778 345	6 455 640
Pluviométrie (mm/an)	1391	1312	1015	679	1 257
Volume Surversé (m ³ /an)	1010438	678966	608156	634200	1757498
Charge Surversée (kgDBO ₅ /an)	31084	13941	23926	21843	31373
% Volume surversé	13,57%	8,85%	8,28%	9,88%	21,3%
% Charge surversée	9,08%	4,95%	9,09%	7,50%	10,92%



Le taux de surverse sur l'année est de 21,3 % (débit), soit une nette augmentation par rapport aux années précédentes, établissant même la valeur la plus haute observée.

Le taux de surverse sur l'année a été de 10,92 % (charge), soit une nette augmentation par rapport aux années précédentes, établissant même la valeur la plus haute observée.

En 2023, l'importante pluviométrie a lourdement impacté les rejets directs aux milieux naturels. A noter une augmentation plus nette des surverses en volume plutôt qu'en charge, mettant en avant l'importante dilution des volumes rejetés.

En période de nappe haute (hiver), l'infiltration d'eaux claires dans les réseaux, couplée à des pluies denses et continues vont saturer le réseau, sans pour autant le charger en pollution. Le critère retenu pour la mise en conformité du système d'assainissement est bien **la charge**, plutôt que le débit.

La surverse de Berdot est toujours la plus importante, et représente la moitié des rejets directs observés sur le réseau. Des travaux majeurs de régulation des débits sont en cours.

4- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service d'assainissement non collectif (SPANC) correspond au service en charge de contrôler le bon fonctionnement des ouvrages privés d'assainissement pour les usagers qui ne sont pas desservis par le réseau collectif d'assainissement.

En 2020, le SPANC intègre les villes de Dax et Seyresse avec un développement urbain. Ainsi, seules 40 installations (moins de 0,5% des immeubles) sont concernées par ce service, soit 72 habitants (recensement effectué après l'ensemble des contrôles et estimé sur Seyresse).

En 2023, le SPANC intègre les communes de Narrosse, Tercis-les-Bains et Oeyreluy, plus rurales. Le service passe ainsi à 661 installations recensées pour une population estimée à 1 467 habitants. A noter la nécessité de fiabiliser les données transférées dans la base de données du Grand Dax (travail en cours).

4.1 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2022, le SPANC a validé son règlement général d'assainissement non collectif. Ce règlement s'applique à toutes les communes membres de la régie des eaux du Grand Dax.

L'indice de mise en œuvre tel que défini dans l'arrêté du 02 décembre 2013 définit un indicateur spécifique ANC de 80/140 pour l'année 2023. Cet indicateur est en baisse (120 en 2022) en raison de la non identification du zonage d'assainissement sur la commune de Tercis-les-Bains (travail en cours). Les zonages de Dax, Seyresse, Narrosse et Oeyreluy ont bien été recensés et identifiés dans le PLUi-H.

4.2 TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2023, sur l'ensemble des installations contrôlées, 94% ont été déclarées conformes ou ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution pour l'environnement. Ce chiffre est en hausse par rapport en 2022 (50%) suite à l'actualisation du calcul, prenant en compte les installations non conformes mais ne présentant pas de risque.

SYNTHESE

INDICATEURS OBLIGATOIRES EAU POTABLE

Code	Description	2020	2021	2022	2023
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 000	40 000	40 000	40 000
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au <u>1^{ER} JANVIER N+1</u>	1,61	1,61	1,69	1,74
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	8 jours	8 jours	8 jours	8 jours
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98,5%	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116	116	101	96
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83%	88%	89%	82%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	10,6	6,8	6,8	7,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	9	6	6	7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,3 %	1,1 %	1 %	1 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,7	1	0,4	0,3
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,12	0,16	0,09	0,67
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,64%	4%	3,74%	3,76%
P155.1	Taux de réclamations	1,90	2	1,1	2,7

INDICATEURS OBLIGATOIRES ASSAINISSEMENT

Code	Description	2020	2021	2022	2023
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	41000	41000	41951	41579
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4	5	6
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 973	1 765	1 990	2092
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,33	2,33	2,33	2,33
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	116	116	101	86
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	100 %	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	8 300 €	8 300 €	0 €	0 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,21	0,07	0,02	0,09
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,5	2,5	1,3	1,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,7 %	0,7 %	0,8 %	0,75%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100 %	100 %	100 %	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	105	105	105	95
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,14	1,00	1,00	1,35
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,91 %	4,00 %	3,71%	4,14%
P258.1	Taux de réclamations	0,5	0,4	0	0,3
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	80	80	72	1 467
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	120	120	120	80
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	44 %	44 %	50 %	94 %



Édition avril 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

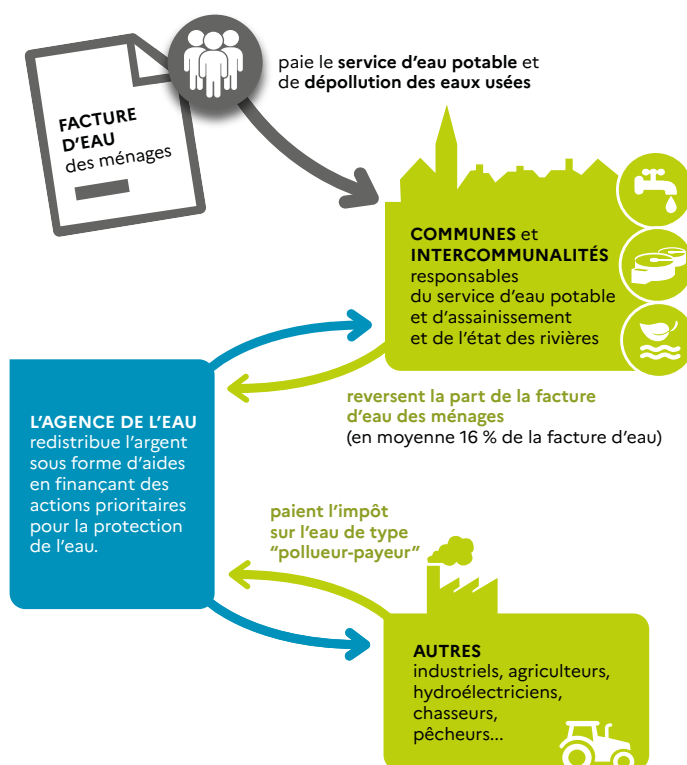
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,23 euros TTC/m³** dont 2,12€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SISPEA 2021)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240926-20240925-14-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,10 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



68,5 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



8,90 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2023



1,80 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



2,70 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



3,45 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



12,50 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



7,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



14,30 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



22,15 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



15 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2023



5 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



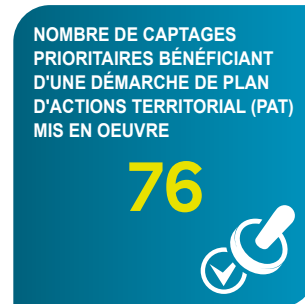
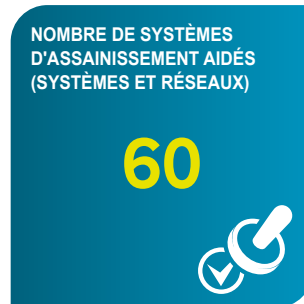
13,50 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors agriculture)



22,85 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique** : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/complement-pacc-point-etape-perspectives>

LANCEMENT DE TEMP'O LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Temp'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. TEMP'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/tempo>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un **Sur ses 8 millions d'habitants**, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural: sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240926-20240925-14-DE
Date de la transmission: 30/09/2024
Date de réception préfecture: 30/09/2024

Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (départ. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 1119 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

(départ. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (départ. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (départ. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (départ. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

1964

Première loi
sur l'eau

**1 MISSION
COMMUNE**

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

**4 GRANDES
PRIORITÉS**

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS
ENGAGÉS**

pour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



Rendez-vous du
19 au 21 novembre
au Salon des maires
et des collectivités
locales. ● ● ●